

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

N°11

NOVEMBRE 2012

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.03 Le conseil d'administration

##### 02.03.05 Approbation de certaines décisions du conseil d'administration

- Procès-verbal du conseil d'administration du 25/10/2012 - - 25/10/2012

#### 02.08 Le CNRS en région

##### 02.08.03 Nomination des délégués régionaux

- Décision portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes - DEC120002DAJ - 17/01/2012

### 07. Mesures particulières du CNRS

#### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

##### 07.01.01. DR1

###### 07.01.01.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Karine BOULANGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art

- DEC123074DR01 - 29/10/2012

- Décision portant nomination de M. Stéphane ROUSSAKOVSKY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) - DEC123006DR01 - 29/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Catherine Gousseff directrice par intérim de l'UMR8083 (CERCEC) - DEC122862INSHS - 26/11/2012

- Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent MICOUIN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR8638 intitulée Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique - DEC122713INC - 29/10/2012

##### 07.01.02. DR2

###### 07.01.02.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Louis Avigdor aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris B - DEC122782DR02 - 03/09/2012

- Nomination ACMO S.Madel-Kawami UMR7586 Le Clavez - DEC120462DR02 - 30/01/2012

- Décision portant nomination de M. Frédéric WORMS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche USR3308 intitulée Centre international de recherche Philosophie, Lettres, Savoirs (Cirphles) - DEC122865INSHS - 31/10/2012

##### 07.01.03. DR3

###### 07.01.03.04. 2012

- Décision de nomination AP M.PESQUEIRA UMR7154 - DEC122864DR03 - 05/11/2012

##### 07.01.04. DR4

###### 07.01.04.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Bernard Berthier aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS2572 intitulée "Laboratoire de mesure du carbone 14" - DEC122799INSU - 26/11/2012

- Nomination assistante de prévention (AP) de Marion Blin - FRC3115 - DEC122787DR04 - 19/11/2012

- Cessation d'activité d'un ACMO - C. Salmeron (UMR8619) - DEC122570DR04 - 28/09/2012

- Décision portant nomination M. Serge PIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR3299 intitulée « Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux » - DEC122618INC - 22/11/2012

07.01.08. DR8

07.01.08.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Philippe TEULAT en qualité d'Assistant de Prévention au sein de l'UMR7327 intitulé Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO - DEC122932DR08 - 13/09/2012

- GROSSELIN Benoît - UPR3021 ICARE : Institution de Combustion Aérothermique Réactivité et Environnement - Décision de nomination Assistant de Prévention - à compter du 01/07/2012 - DEC122717DR08 - 26/10/2012

- LABOURE Sandra - MOY800 Unité Délégation Centre Poitou-Charentes - Décision de cessation d'activité d'un Assistant de prévention - à compter du 01/11/2012 - DEC122785DR08 - 23/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON en qualité d'Assistante de prévention au sein de l'UMS3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC et de l'UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO - DEC122933DR08 - 12/09/2012

- Décision nomination Mme Raphaëlle BELLANDO directrice par intérim et M Fouez FODHA directeur adjoint par intérim de l'UMR7322 Laboratoire d'Economie d'Orléans - DEC122780INSHS - 19/10/2012

07.01.09. DR10

07.01.09.04. 2012

- Décision portant nomination de Mlle Christelle GRUFFAZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique et Microbiologie. - DEC122981DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de Mlle Delphine SCHMITT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée. - DEC122983DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Audrey FLUCK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination Organique. - DEC122978DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de M. Patrick SCHMOLL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7236 intitulée Cultures et Sociétés en Europe.

- DEC122969DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de M. Philippe ZANNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7005 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection. - DEC122977DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de M. Alexandre SECCI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace. - DEC122972DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de M. Abdellaziz JOUATI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7140 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination Organique. - DEC122967DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de M. Jérôme COLIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7005 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection. - DEC122966DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de M. Dominique HEBTING aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée « Institut de Biologie Moléculaire & Cellulaire ». - DEC122984DR10 - 26/10/2012

- Décision portant nomination de M. Nicolas BEYER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg - DEC122963DR10 - 26/10/2012

- Décision portant cessation de fonctions de M. Gaëtan Mislin, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire - DEC122956DR10 - 30/11/2012

- Décision portant nomination de Mme Tania STEFFAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7213 intitulée Laboratoire Biophotonique et Pharmacologie. - DEC122976DR10 - 26/10/2012

#### 07.01.09.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne Forster, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'ex unité FRE3211 intitulée Institut de recherche de l'Ecole de biotechnologie de Strasbourg - DEC123020DR10 - 27/11/2012

#### 07.01.10. DR11

##### 07.01.10.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Drouet directeur par intérim de la formation de recherche en évolution FRE3405 intitulée « AGe, Imagerie, Modélisation (AGIM) » - DEC122794INSIS - 15/11/2012

#### 07.01.11. DR12

##### 07.01.11.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard Giordano et nomination du directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7283 intitulée Laboratoire de Chimie Bactérienne à M. Léon Espinosa

- DEC122147INSB - 07/09/2012

- Décision portant nomination de Mme Maryse ALVITRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée IMBE - DEC122705DR12 - 10/09/2012

- Décision portant nomination de M. Eric CARROLL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7303 intitulée TELEMME - DEC122768DR12 - 15/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Cécile RIBOUT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée IMBE - DEC122706DR12 - 10/09/2012

#### 07.01.13. DR14

##### 07.01.13.04. 2012

- Décision cessation AP (ACMO) - MN.GARCIA - UPR8241 - LCC - DEC122291DR14 - 09/08/2012

- Décision Nomination ACMO (AP) - UMR5213 - LAPLACE - B.LANTIN (agent CNRS) - DEC121860DR14 - 19/06/2012

- Décision nomination AP (ACMO) - E.LEROY - FR 2599 - DEC122179DR14 - 24/07/2012

- Décision Nomination d'une PCR - UMR5277 - IRAP - KARINE LACOMBE - DEC122771DR14 - 18/10/2012

#### 07.01.14. DR15

##### 07.01.14.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Delphine BOUCHET-TESSIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) - DEC122722DR15 - 12/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Severine DEFORGES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) - DEC122724DR15 - 12/10/2012

- Décision portant nomination de M. Emmanuel MELLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein d'une unité mixte UMR5296 intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN) - DEC122716DR15 - 12/10/2012

- Décision portant nomination de M. Rémi STERLING aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) -



DEC122723DR15 - 12/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Caroline DELEVOIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de service UPS3551 - Archéovision - UPS SHS - 3D - DEC122775DR15 - 19/10/2012

07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Gérard Borrás aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche UMR3337 intitulée « Amérique latine ». - DEC122841INSHS - 26/11/2012

07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim de la formation de recherche en évolution FRE3492 intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles - DEC122701INSHS - 31/10/2012

07.01.18. DR19

07.01.18.04. 2012

- Nomination-AP-LEGRAND-Quentin-UMR6252 - DEC122355DR19 - 08/10/2012

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets, aux fonctions de directrice adjointe responsable du pôle "Science et Innovation" à la DIRE - DEC122911DAJ - 23/11/2012

- Décision portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information (CTAI)

- DEC122738DRH - 10/10/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.04. 2012

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine Cavard chargée de mission à temps partiel - DEC122840INSB - 09/11/2012

- Décision de nomination de Monsieur Thierry Bouvier en tant que chargé de mission - DEC122928INEE - 30/11/2012

- Décision portant nomination de Mme Dinah Weissmann aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques

- DEC122476DAJ - 01/10/2012

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle BELLIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2286 intitulée Mathématique des Systèmes Perceptifs et Cognitifs - DEC122997DR01 - 28/11/2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Stéphane ROBERT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC122858DR01 - 05/11/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien VELUT, directeur de l'unité UMR7227 intitulée Centre de Recherche et de Documentation des Amériques - (CREDA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123041DR01 - 30/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel PIGENET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- DEC122957DR01 - 23/11/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe RYGIEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'Histoire Sociale du XXème siècle - DEC122958DR01 - 23/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Claude DARGENT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122961DR01 - 23/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Hervé SERRY, Directeur Adjoint pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA - DEC122962DR01 - 23/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre-Etienne WILL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122973DR01 - 27/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain TROGNON, directeur de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de Recherche en économie et statistique, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122774DR01 - 05/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain TROGNON par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122773DR01 - 05/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Madame Stéphane ROBERT, directrice de l'unité FR2559 intitulée Typologie et Universaux linguistiques : données et modèles, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122859DR01 - 05/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR7637, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122918DR01 - 16/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Gabriel PEYRE, directeur de l'unité GDR2286 intitulée Mathématique des Systèmes Perceptifs et Cognitifs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122998DR01 - 28/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie BOSSER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2409 intitulée Centre de Documentation des Instituts d'Orient - DEC122974DR01 - 27/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Eric BUSSIÈRE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122906DR01 - 14/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge CHARPAK, directeur de l'unité UMR8154 intitulée Neurophysiologie et Nouvelles microscopies, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122847DR01 - 05/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge CHARPAK par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122846DR01 - 05/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Banduka DA SILVA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7227 Centre de Recherche et de Documentation des Amériques - (CREDA) ; - DEC123040DR01 - 30/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR7637 intitulée Laboratoire de Neurobiologie, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122920DR01 - 16/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Eric BUSSIÈRE, directeur de l'unité UMR8138 intitulée Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe (IRICE), pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122907DR01 - 14/11/2012

## 07.02.02. DR2

### 07.02.02.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122879DR02 - 11/11/2012
- Décision donnant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale de la délégation Paris B aux responsables de service - DEC122868DR02 - 03/09/2012
- Décision donnant délégation de signature aux responsables de service pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC122869DR02 - 03/09/2012

## 07.02.03. DR3

### 07.02.03.04. 2012

- Décision de délégation de signature OS à M. CARON UPS2259 - DEC123005DR03 - 27/11/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie par Fabienne AUJARD UMR7179 - DEC122442DR03 - 01/09/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie par M. NAKATANI UMR8531 - DEC122737DR03 - 15/10/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie par Philippe GRANDCOLAS UMR7209 - DEC122734DR03 - 15/10/2012

## 07.02.05. DR5

### 07.02.05.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Mora pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT). - DEC122925DR05 - 16/11/2012
- Délégation de signature consentie à M. Alain Israël, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - URA2582 - DEC122477DR05 - 31/08/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - URA2582 Israël - DEC122478DR05 - 31/08/2012
- Décision donnant délégation de signature à Bernard Pire directeur de l'unité UMR7644, Centre de physique théorique (CPHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122924DR05 - 16/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à M.Olivier Donni directeur de l'unité UMR8184, intitulé Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122985DR05 - 23/11/2012
- Décision donnant délégation de signature à M.Yvan Martel directeur de l'unité UMR7640, Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122923DR05 - 16/11/2012

## 07.02.07. DR7

### 07.02.07.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Tatjana Nazir par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122835DR07 - 10/10/2012
- Décision portant modification de la décision n° DEC121758DR07 du 7 juin 2012 donnant délégation de signature à M. Michel Lacroix, directeur de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122945DR07 - 20/11/2012

## 07.02.08. DR8

#### 07.02.08.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Nicole BERIOU, Directrice de l'UPR841 intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122999DR08 - 21/11/2012

#### 07.02.09. DR10

##### 07.02.09.04. 2012

- PRM Eric WESTHOF UPR9002 / Pascale ROMBY + Danièle WERLING - DEC122914DR10 - 12/11/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Eric WESTHOF, directeur de l'unité UPR9002 intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122913DR10 - 12/11/2012

#### 07.02.10. DR11

##### 07.02.10.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian DROUET, directeur de la FRE3405, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122954DR11 - 21/11/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC122583DR11 - 01/10/2012

- Délégation de signature consentie à M. Pascal DUMONTIER, directeur de l'UMR5820, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122781DR11 - 24/10/2012

- Délégation de signature consentie à Philippe CARDIN, directeur de l'UMR5275 par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122647DR11 - 24/10/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise BERTHOUD, directrice de GDS3524, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122902DR11 - 09/11/2012

- Délégation de signature consentie à Mme Marie-Bernadette LEPETIT, directrice de la GDR3183, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - DEC122777DR11 - 24/10/2012

- Décision portant modification de la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Vitre, délégué régional Alpes - DEC120003DAJ - 17/01/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean Pierre NOZIERE, directeur de l'unité UMR8191 intitulée SPINtronique et TECnologie des composants (SPINTEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122648DR11 - 05/10/2012

- Décision donnant délégation de signature à M Serge COSNIER, directeur de l'UMR5250, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122901DR11 - 09/11/2012

- Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Délégué régional aux responsables de la délégation - DEC122582DR11 - 21/11/2012

#### 07.02.11. DR12

##### 07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature de Bruno Torresani UMR7353 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122845DR12 - 30/10/2012

- Délégation de signature de Rachid BOUCHAKOUR UMR7334 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122726DR12 - 09/11/2012

- Délégation de signature de Suzanne De Cheveigne UMR8562 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122678DR12 - 21/11/2012

- Délégation de signature de Michel SIGNOLI UMR7268 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122666DR12 - 20/11/2012

- Délégation de signature d'Alain Enjalbert UMR7286 en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122842DR12 - 05/11/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Michel SIGNOLI UMR7268) - DEC122667DR12 - 20/11/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Rachid Bouchakour UMR7334) -

DEC122727DR12 - 09/11/2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (Alain Enjalbert UMR7286) - DEC122843DR12 -  
05/11/2012

#### 07.02.12. DR13

##### 07.02.12.04. 2012

- UMR5203 Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Philippe PIN, directeur de l'unité  
UMR5203 intitulée Institut de génomique fonctionnelle par la déléguée régionale en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - DEC122801DR13 - 24/10/2012

- Décision donnant délégation de signature à M.Marc TROUSSELLIER pour les actes relevant des  
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5119 - DEC122712DR13  
- 11/10/2012

- UMR8222 Décision donnant délégation de signature à Mme Nadine LE BRIS pour les actes  
relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8222 intitulée  
Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques - DEC122632DR13 - 04/10/2012

- UPR8521 Décision donnant délégation de signature à M. Gilles FLAMANT pour les actes relevant des  
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8521 intitulée Laboratoire  
procédés, matériaux et énergie solaire - DEC121818DR13 - 14/06/2012

#### 07.02.15. DR16

##### 07.02.15.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M.Philippe Gasnot par le délégué régional en sa qualité  
d'ordonnateur secondaire - DEC122829DR16 - 30/10/2012

#### 07.02.19. DR20

##### 07.02.19.04. 2012

- FR2800 - Délégation de signature pour les actes de la PRM à M. Pascal CHOSSAT -  
DEC122882DR20 - 08/11/2012

- FR2800 - Délégation de signature à M. Pascal CHOSSAT - DEC122881DR20 - 08/11/2012

- UMR7321 - Délégation de signature à Patrick MUSSO - DEC122878DR20 - 08/11/2012

- UMR7321 - Délégation de signature pour les actes de la PRM à Patrick MUSSO -  
DEC122883DR20 - 08/11/2012

#### 07.02.20. Administration centrale

##### 07.02.20.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant  
délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les  
entreprises - DEC122912DAJ - 23/11/2012

#### 07.02.21. Instituts

##### 07.02.21.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise Gaill, Directrice de l'Institut  
Écologie et Environnement (INEE) - DEC122856DAJ - 31/10/2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Franc Pattus, directeur adjoint  
scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) - DEC122857DAJ - 05/11/2012

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Marty, directeur adjoint  
scientifique à l'Institut des Sciences Humaines et sociales - DEC122855DAJ - 06/11/2012

#### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

#### 07.03.13. DR14

##### 07.03.13.04. 2012

- Décision modifiant la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et  
renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC122550INSIS - 04/12/2012



07.03.16. DR17

07.03.16.04. 2012

- Décision modifiant la décision n°120060DSI du 29 février 2012 portant création et renouvellement des GDR - DEC121871INSHS - 21/06/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.09. DR10

07.04.09.04. 2012

- IMPRESS - DEC122937DR10 - 01/10/2012

- Caractérisation - DEC122936DR10 - 01/10/2012

07.04.16. DR17

07.04.16.04. 2012

- Tarif des produits MEB (Microscope Electronique à Balayage) de l'unité IMN - UMR6502 - DEC122949DR17 - 21/11/2012

07.04.20. Administration centrale

07.04.20.04. 2012

- Décision relative au tarif des produits de la Direction des systèmes d'information - DEC122645DSFIM - 10/10/2012

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8218 intitulée « Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE) ».

-

- DEC122982DR01 - 25/11/2012

- Création régie de recette temporaire du 15 au 31 octobre 2012, auprès de l'unité UPR841.

Nomination régisseur de recette : Marie-Jeanne GAUDOIN - DEC122670DR01 - 08/10/2012

- Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR8131 "Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne" - DEC122863INSHS - 26/11/2012

07.06.03. DR3

07.06.03.04. 2012

- Décision portant renouvellement du comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service UPS2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes » - DEC122866INSHS - 01/01/2012

07.06.04. DR4

07.06.04.04. 2012

- Décision portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire - DEC121918DR04 - 08/06/2012

- Décision portant nomination d'un régisseur - DEC122016DR04 - 08/06/2012

- Décision portant nomination d'un régisseur - DEC122017DR04 - 06/07/2012

- Décision portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire - DEC122015DR04 - 06/07/2012

07.06.07. DR7

07.06.07.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand - DEC122947DR07 - 20/11/2012

- Nomination de Monsieur Bernard RAPACCHI directeur adjoint de l'UPS3390 - DEC122620INSHS - 05/11/2012

07.06.09. DR10

07.06.09.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale d'action sociale - DEC122826DR10 - 26/10/2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente - DEC122830DR10 - 23/10/2012

07.06.10. DR11

07.06.10.04. 2012

- Décision modifiant la décision n° DEC120457INSMI du 6 février 2012 portant renouvellement du groupement de service GDS2755 intitulé "Réseau national des bibliothèques mathématiques" (RNBM) - DEC123058INSMI - 03/12/2012

07.06.13. DR14

07.06.13.04. 2012

- Décision portant modification de la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service UMS831 intitulée "Observatoire Midi-Pyrénées" - DEC122854INSU - 26/11/2012

07.06.15. DR16

07.06.15.04. 2012

- MOY1613 - Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique - DEC122944SGCN - 20/11/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.04. 2012

- Décision modifiant la décision DEC121113DRH d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information (CTAI) - DEC122905DRH - 22/11/2012

- Décision arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires (campagne 2012) - DEC122908DRH - 23/11/2012

- Décision portant modification de la composition de la Commission de Réforme du Centre national de la recherche scientifique - DEC122802DRH - 06/11/2012

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**93<sup>ème</sup> séance**

**Jeudi 25 octobre 2012**

**PROCES-VERBAL**

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Le conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, l'ordre du jour proposé pour la séance du jeudi 25 octobre 2012.

**2. Approbation du compte-rendu des débats du conseil d'administration du 5 juillet 2012**

Le conseil d'administration approuve, **à l'unanimité**, le compte rendu des débats de la séance du jeudi 5 juillet 2012.

**3. IEED PIVERT**

Le conseil d'administration approuve la prise de participation du CNRS au capital de la SAS PIVERT dans les conditions et sous les réserves suivantes :

- Le montant de l'apport du CNRS au titre de son entrée au capital de la SAS PIVERT s'élève à 637.750 euros ;
- la prise de participation du CNRS ne peut intervenir qu'après :
  - o la validation formelle par la Commission européenne de la conformité du projet notifié par les autorités françaises dans le cadre de l'institut d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées (IEED) PIVERT avec le régime d'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation ;
  - o la prise en compte d'éventuelles demandes de la Commission européenne conditionnant sa validation formelle ;

o la signature de la convention attributive d'aide entre l'ANR et la SAS PIVERT au titre de l'appel à projet IEED.

- toute prise de participation réalisée par le CNRS à l'occasion d'une ou plusieurs augmentations de capital de la SAS PIVERT est subordonnée au versement préalable au CNRS des subventions versées par l'Agence nationale de la recherche (ANR) destinées à être intégralement reversées à l'IEED conformément au règlement financier fixé par cette dernière pour l'attribution des aides aux IEED ;

Le conseil d'administration autorise, **par 12 voix pour et 7 abstentions** le président à entreprendre toute démarche et à signer tout acte en vue de l'application de la présente délibération, notamment les statuts de la SAS PIVERT. Le président rend compte, lors de la plus prochaine séance du conseil d'administration, des engagements qu'il a souscrits pour l'application de la présente délibération.

#### **4. Accord avec la Commission européenne sur les reversements au titre du 6<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche et développement**

Le conseil d'administration approuve, **par 16 voix pour et 3 abstentions**, l'accord avec la Commission européenne sur les reversements au titre du 6<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et développement dans les conditions et selon les termes prévus par le texte du protocole examiné en séance et autorise en conséquence le président à procéder à sa signature.

#### **5. DM2**

Le conseil d'administration approuve, **par 17 voix pour et 2 abstentions**, le projet de décision modificative n°2 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2012 à 4.194.989.689 Euros hors taxes en recettes et en dépenses.

Ce montant est ventilé comme suit en dépenses :

- o 3.083.167.037 Euros sur le premier agrégat : activités conduites par les unités de recherche ;
- o 650.135.107 Euros sur les deuxième et troisième agrégats : actions communes et fonctions support ;
- o 18.687.545 Euros pour la mise en réserve LOLF hors agrégats ;
- o 443.000.000 Euros en charges calculées.

Le plafond des dépenses de personnel limitatives s'élève à 2.088.406.000 Euros.

#### **6. Restitution à France Domaine d'un bien immobilier (DR03)**

Le Conseil d'Administration donne son accord, **à l'unanimité**, à la restitution de la parcelle BD 455 à l'Etat par l'intermédiaire de France Domaine.

## 7. Déclassement d'un ensemble immobilier (DR03)

Le Conseil d'administration décide, **à l'unanimité**, le déclassement du domaine public du CNRS du bien propre de l'établissement correspondant à l'ensemble immobilier du Centre d'Etudes de Chimie Métallurgique (CECM) situé 15, rue Georges Urbain à Vitry sur Seine (94), comprenant un terrain de 26 248 m<sup>2</sup> et 5 150 m<sup>2</sup> de bâti.

## 8. Cession de l'ensemble immobilier (DR03)

Le Conseil d'Administration donne son accord, **à l'unanimité**, pour que le CNRS mène les démarches nécessaires à la cession d'un bien propre du CNRS situé 15 rue Georges Urbain à Vitry sur Seine, comprenant un terrain de 26 248 m<sup>2</sup> et 5 150 m<sup>2</sup> de bâti.

## 9. Rétrocession d'un bien immobilier (DR10)

Le Conseil d'Administration donne son accord, **à l'unanimité** à la restitution de la parcelle cadastrale 197 de la section 58/1, rue Becquerel à Schiltigheim (67) et des bâtiments CNB810 et CNB950 (dits « bâtiment 80 » et bâtiment 81 ») et les infrastructures qui y sont liées afin de les remettre à la disposition de l'Etat (France Domaine).

## 10. Concession de logement (DR07)

Le Conseil d'administration donne son accord, **à l'unanimité**, sur la proposition de concession de logement par nécessité absolue de service au profit de Madame Christina LE BOULH, gardien de la Délégation Rhône Auvergne à compter du 1er septembre 2012.

## Questions diverses

### - Adoption de la déclaration de Singapour

Le conseil d'administration prend acte de l'avis du comité d'éthique du CNRS en date du 24 août 2012 relatif à la mise en place de procédures en vue de promouvoir l'intégrité en recherche.

Il exprime son intérêt pour les principes formulés dans la Déclaration sur l'intégrité en recherche adoptée par la seconde conférence mondiale sur l'intégrité qui s'est tenue du 21 au 24 juillet 2010 à Singapour.

En conséquence, il approuve la démarche, **par 18 voix pour et 1 abstention**, du comité d'éthique tendant à ce qu'une réflexion globale sur la déontologie et l'intégrité en matière de recherche soit menée.

### - Charte de l'évaluateur



Le conseil d'administration prend acte de l'avis du comité d'éthique du CNRS en date du 26 mai 2012 relatif à la mise en place d'une charte déontologique de l'évaluateur scientifique.

Il exprime son intérêt pour les principes formulés dans le projet de charte annexé à l'avis précité.

En conséquence, il approuve la démarche, **par 18 voix pour et 1 abstention**, du comité d'éthique tendant à ce qu'une réflexion globale sur la déontologie et l'intégrité en matière de recherche soit menée.

Fait à Paris, le 25 octobre 2012

Le Président

Alain FUCHS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS**

**93<sup>ème</sup> Séance**

**Jeudi 25 octobre 2012**

**Président de séance**

**M. Alain FUCHS**

**Sont présents :**

Roger GENET

Vincent MOREAU

Guy CATHELIN

Anny CAZENAVE

Jean-Pierre MACHELON

Simone CASSETTE

Martha HEITZMANN

Jacques FOSSEY

Robert MAHLER

Jean-Paul HERTEMAN

Dominique VERNAY

Martine DE ANGELIS

Lise CARON

Patrick MONFORT

Daniel STEINMETZ

Charles KLEIBER

Bernard CARRIERE

**Sont absents :**

Michel MAFFESOLI

Jean SALENÇON a donné pouvoir à Anny CAZENAVE

Simone BONNAFOUS représentée par Bernard CARRIERE

*Jean-Paul HERTEMAN quitte la séance à 12h00 et donne pouvoir à Martha HEITZMANN*

**Membres avec voix consultative et invités :**

**Voix consultative :**

Xavier INGLEBERT

Joël BERTRAND

Jean-Claude PERREL

Bernard ADANS

**Invités permanents :**

Hélène NAFTALSKI

Jean-Jacques RIVY

Nicolas CASTOLDI

Christophe COUDROY

Chantal CHAMBELLAN

LE LEVIER

**Invités ponctuels :**

Régis REAU

Michèle LEDUC

Cédric BOSARO

Sylvain DEHAUD

**Sont absents :**

Bruno CHAUDRET

**DEC120002DAJ**

Décision portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jérôme Vitre, ingénieur de recherche, est nommé délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2012

Alain Fuchs

**DEC123074DR01**

**Décision portant nomination de Mme Karine BOULANGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art et nommant M. Dany SANDRON en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 23 mars 2012 ;

Considérant que **Mme Karine BOULANGER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Karine BOULANGER**, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art à compter du 20 octobre 2012.

**Mme Karine BOULANGER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Karine BOULANGER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 29 octobre 2012

Dany SANDRON

Directeur de l'UMR 8150  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne



**DEC123006DR01**

**Décision portant nomination de M. Stéphane ROUSSAKOVSKY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC100008INSB portant renouvellement de l'unité mixte n°8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) et nommant M. John Kevin O'REGAN en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 18 septembre 2012 ;

Considérant que **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY, AI**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°8158 intitulée Laboratoire psychologie de la perception (LPP) à compter du 20 octobre 2012.

**M. Stéphane ROUSSAKOVSKY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Stéphane ROUSSAKOVSKY** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 29 octobre 2012

John Kevin O'REGAN

Directeur de l'UMR 8158  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

DEC122862INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen – Mme Catherine GOUSSEFF**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen et nommant M. Alain BLUM, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Alain BLUM, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

II. A compter de cette même date, Mme Catherine GOUSSEFF, Chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 juin 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

**DEC122713INC**

Décision portant cessation de fonctions de M. Laurent Micouin, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8638 intitulée Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI portant nomination de M. Laurent Micouin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8638 intitulée Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin aux fonctions de M. Laurent Micouin, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8638 intitulée Synthèse et Structure de Molécules d'intérêt Pharmacologique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122782DR02

**Décision portant nomination de M. Louis Avigdor aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris B**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément du Directeur de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises<sup>1</sup> ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Louis Avigdor, IE2, est nommée, à compter du 3 septembre 2012, responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris B en remplacement de M. Ludovic Hamon appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2012

Pour le Président et par délégation,

La déléguée régionale  
Christine d'Argouges

---

<sup>1</sup> Viser l'agrément correspondant : se référer à l'instruction n° 910451SJUR du 15 octobre 1991 modifiée relative aux modalités de la constitution de l'équipe du délégué régional, ou du délégué régional adjoint



DEC120462DR02

**Décision portant nomination de Mme Sakina Madel-Kawami aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Paris Diderot Paris 7 le 11/01/2011, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7586 ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7586 ;

**Vu** la décision n° 112642INSMI du 02/01/2012 nommant M. Patrice Le Calvez directeur de l'unité de recherche n°7586, intitulée Institut de Mathématiques de Jussieu;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 03/11/2011 ;

Considérant que Mme Madel-Kawami a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord les 7-8 et 9 novembre 2011 et les 1-2 et 5 décembre 2011;

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sakina Madel-Kawami assistant ingénieur, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°7586, à compter du 06/12/2011 .

Mme Sakina Madel-Kawami exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sakina Madel-Kawami est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.



Délégation Paris B

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

16, rue Pierre et Marie Curie  
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30/01/2012

Le directeur de l'unité  
Patrice Le Calvez



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Christine d'Argouges



Visa du Président de l'Université Paris Diderot Paris 7  
Vincent Berger



Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie  
~~Maurice Ronard~~

06 NOV. 2012



Le Président  
de l'Université Pierre et Marie Curie  
(UPMC)

Jean CHAMBAZ

DEC122616INSHS

**Décision portant nomination de M. Frédéric Worms aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3308 intitulée Centre international de recherche Philosophie, Lettres, Savoirs (Cirphles)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A001DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et recherche n°3308 intitulée Centre international de recherche Philosophie, Lettres, Savoirs (Cirphles) ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Claude Debru, directeur de l'unité de service et recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

II. A compter de cette même date, M. Frédéric Worms, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche susvisée jusqu'au 28 février 2013.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 31 OCT. 2012



\_\_\_\_\_  
Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

**Décision portant nomination de M. Frederick PESQUEIRA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 7154 intitulée Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP).**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte n°7154 intitulée IPGP et dont le directeur est M. Claude JAUPART ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15 mai 2012 ;

Considérant que M. Frederick PESQUEIRA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par Frédérique MAZE-CORADIN du 19 au 21 septembre 2012 et du 17 au 19 octobre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Frederick PESQUEIRA, TCN, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°7154, intitulée IPGP, à compter du 15 octobre 2012.

M. Frederick PESQUEIRA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Frederick PESQUEIRA est placé(e) directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 novembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Claude JAUPART

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur de l'IPGP ..... (ou de son délégataire)

DEC122799INSU

**Décision portant nomination de M. Bernard Berthier aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service N° 2572 intitulée « Laboratoire de Mesure du Carbone 14 »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 2572 intitulée « Laboratoire de Mesure du Carbone 14 » et nommant M. Christophe Moreau directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale en date du 19 octobre 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Bernard Berthier, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 en remplacement de M. Christophe Moreau, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

## DEC122787DR04

Décision portant nomination de Mme Marion BLIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS n° FRC3115 intitulée Centre de recherche de Gif-sur-Yvette

### LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 08A004DSI approuvant la création, à compter du 01/01/2009, de la FRC3115 intitulée « Centre de recherche de Gif-sur-Yvette » ;

Vu la décision n° 090024SDV nommant Madame Héléne BARBIER-BRYGOO directeur de l'unité à compter du 01/09/2009 ;

Considérant que Mme Marion BLIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 19/20/21 septembre 2012 et 17/18/19 octobre 2012.

### DECIDE :

**Article 1 :** Mme Marion BLIN, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS n° FRC3115, à compter du 20 octobre 2012.

Mme Marion BLIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marion BLIN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 novembre 2012

Le directeur de l'unité  
Héléne BARBIER-BRYGOO



Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

DEC122570DR04

**Décision portant cessation d'activité de M. Christophe SALMERON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans une unité du CNRS / Université Paris-Sud**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 10A060DR04 du 3 mars 2010 portant nomination de M. Christophe SALMERON aux fonctions d'ACMO ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Christophe SALMERON, dans l'unité du CNRS / Université Paris-Sud n° 8619, à compter du 01/09/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 septembre 2012

Service Sécurité Prévention des risques  
Arrivée n°

8830  
22 NOV. 2012

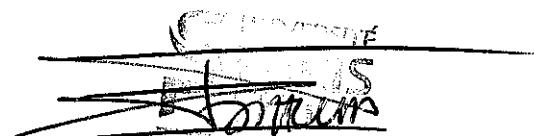
**Michel DESMADRIL**  
Le directeur de l'unité  
Michel DESMADRIL  
~~Directeur IBMC~~

Pour le CNRS,



La déléguée régionale  
Véronique DEBISSCHOP

Pour l'Université Paris-Sud,



Le président  
Jacques BITTOUN

Professeur Jacques BITTOUN  
Président de l'Université Paris-Sud



Délégation  
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33



**DEC122618INC**

**Décision portant nomination M. Serge PIN aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°3299 intitulée « Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A002DSI du 18 décembre 2009 portant notamment création de l'unité mixte de recherche n°3299 intitulée « Service de chimie moléculaire » et nommant M. Eric ELIOT, directeur et M. Michel EPHRITIKHINE directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la décision n°100003INC portant changement de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n°3299 « Service Interdisciplinaire sur les Systèmes Moléculaires et les Matériaux » ;

**Vu** l'avis du Conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord de organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Serge PIN, Chargé de recherche de 1ère classe titulaire au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 19 novembre 2012 jusqu'au 31 mars 2013, en remplacement de M. Michel EPHRITIKHINE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 novembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122932DR08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création / renouvellement l'unité UMR n°7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans et nommant M. Bruno SCAILLET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que M. Philippe TEULAT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS Délégation Ile-de-France Ouest et Nord les 19-20-21 juin 2006 et les 13-14-15 septembre 2006.

DECIDE :

Article 1 : M. Philippe TEULAT, Assistant Ingénieur, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UMR n° 7327 à compter du 01/01/2012.

M. Philippe TEULAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe TEULAT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 13 septembre 2012

Bruno SCAILLET  
Directeur de l'unité UMR n°7327

Visa du Délégué régional  
Patrice SOULLIE  
Le 13/11/2012

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
Youssefi TOURE  
Le 29/10/2012

DEC122717DR08

**Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement**



Délégation  
Centre Poitou-Charentes

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

3E, Avenue de la recherche scientifique  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122733DSI du 05/01/2012 nommant M. Iskender GOKALP directeur de l'unité de recherche n° CNRS UPR3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 26/03/2012 ;

Considérant que M. Benoît GROSSELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais les 7-8, 14-15 et 28-29 juin 2012 à Tours, d'une durée de 42 heures ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Benoît GROSSELIN, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPR3021, à compter du 01/07/2012.

M. Benoît GROSSELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoît GROSSELIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17/10/12

Le directeur de l'unité  
Iskender GOKALP

**I. GÖKALP**

DIRECTEUR

Date et visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

26 OCT. 2012

DEC122785DR08

**Décision portant cessation d'activité de Mme Sandra LABOURE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS MOY800 intitulée Unité Délégation Centre Poitou-Charentes.**

## LE DELEGUE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC090142DR08 du 10/12/2009 portant nomination de Mme Sandra LABOURE aux fonctions d'ACMO à compter du 01/05/2009 ;

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Sandra LABOURE, dans l'unité du CNRS n°MOY800, à compter du 01/11/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le

**23 OCT. 2012**

Le Délégué Régional  
Patrice SOULLIE



Délégation  
Centre Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3E, Avenue de la recherche scientifique  
45071 Orléans Cedex 2

T. 02 38 25 52 00  
F. 02 38 69 70 31

DEC122933dr08

## Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

### LES DIRECTEURS

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création / renouvellement de l'unité UMR n°7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans et nommant M. Bruno SCAILLET en qualité de directeur ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 portant création / renouvellement de l'unité UMS n°3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de la région Centre et nommant M. Michel TAGGER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité UMR7327 en date du 13/09/2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures.

DECIDENT :

Article 1 : Mme Marielle HATTON, Technicien de classe exceptionnelle, est nommée assistante de prévention dans les unités du CNRS UMR n° 7327 et UMS n°3116 à compter du 01/01/2012.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle HATTON est placée directement sous l'autorité des directeurs d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 septembre 2012

Bruno SCAILLET  
Directeur de l'unité UMR n°7327

Michel TAGGER  
Directeur de l'unité UMS n°3116

Visa du Président de l'Université d'Orléans  
Youssefi TOURE  
Le 29/10/2012

Visa du Délégué régional  
Patrice SOULLIE  
Le 13/11/2012



DEC122780INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim et du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans-LEO »-Mme Raphaëlle BELLANDO directrice par intérim et Monsieur Mouez FOHDA directeur adjoint par intérim.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7322 intitulée Laboratoire d'Economie d'Orléans et nommant M. Patrick VILLIEU directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M Patrick VILLIEU, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

II. A compter de cette même date, Mme Raphaëlle BELLANDO Professeur à l'université d'Orléans, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2013.

**Article 2**

A compter de cette même date, M Mouez FODHA, Professeur à l'université d'Orléans est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2013.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

DEC122981DR10

**Décision portant nomination de Mlle Christelle GRUFFAZ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique et Microbiologie.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 février 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° 7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique et Microbiologie et nommant M. Serge POTIER en qualité de directeur ;

Considérant que Mlle Christelle GRUFFAZ a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mlle Christelle GRUFFAZ, [Technicienne], est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 7156 intitulée Génétique Moléculaire, Génomique et Microbiologie, à compter du 22 juin 2012.

Mlle Christelle GRUFFAZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mlle Christelle GRUFFAZ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Serge POTIER

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122983DR10

**Décision portant nomination de Mlle Delphine SCHMITT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée et nommant M. Thomas DELZANT en qualité de directeur ;

Considérant que Mlle Delphine SCHMITT a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Mlle Delphine SCHMITT, [Assistant Ingénieur], est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée, à compter du 22 juin 2012.

Mlle Delphine SCHMITT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mlle Delphine SCHMITT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Thomas DELZANT

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122978DR10

**Décision portant nomination de Mme Audrey FLUCK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 7140 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination Organique.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° 7140 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination Organique et nommant M. Mir Wais HOSSEINI en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Audrey FLUCK a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Audrey FLUCK, [Technicienne], est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 7140 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination Organique, à compter du 22 juin 2012.

Mme Audrey FLUCK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Audrey FLUCK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Mir Wais HOSSEINI

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122969DR10

**Décision portant nomination de M. Patrick SCHMOLL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7236 intitulée Cultures et Sociétés en Europe.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte n° 7236 intitulée Cultures et Sociétés en Europe et nommant M. Pascal HINTERMEYER en qualité de directeur ;

Considérant que M. Patrick SCHMOLL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Patrick SCHMOLL, [Ingénieur de recherche], est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7236 intitulée Cultures et Sociétés en Europe, à compter du 22 juin 2012 .

M. Patrick SCHMOLL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick SCHMOLL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Pascal HINTERMEYER

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN



Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122977DR10

**Décision portant nomination de M. Philippe ZANNE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7005 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° 7005 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection et nommant M. Fabrice HEITZ en qualité de directeur ;

Considérant que M. Philippe ZANNE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Philippe ZANNE, [Ingénieur de recherche], est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7005 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection, à compter du 22 juin 2012 .

M. Philippe ZANNE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe ZANNE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Fabrice HEITZ

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122972DR10

**Décision portant nomination de M. Alexandre SECCI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR n° 3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace.**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte USR n° 3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace et nommant Mme Christine MAILLARD en qualité de directrice ;

Considérant que M. Alexandre SECCI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alexandre SECCI, [Assistant Ingénieur], est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR n° 3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace, à compter du 22 juin 2012 .

M. Alexandre SECCI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre SECCI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

La directrice de l'unité  
Christine MAILLARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122967DR10

**Décision portant nomination de M. Abdellaziz JOUAITI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7140 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination Organique.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° 7140 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination Organique et nommant M. Mir Wais HOSSEINI en qualité de directeur ;

Considérant que M. Abdellaziz JOUAITI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Abdellaziz JOUAITI, [Ingénieur de recherche], est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7140 intitulée Laboratoire de Chimie de Coordination Organique, à compter du 22 juin 2012 .

M. Abdellaziz JOUAITI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Abdellaziz JOUAITI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Mir Wais HOSSEINI

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122966DR10

**Décision portant nomination de M. Jérôme COLIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7005 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° 7005 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection et nommant M. Fabrice HEITZ en qualité de directeur ;

Considérant que M. Jérôme COLIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Jérôme COLIN, [Ingénieur de recherche], est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7005 intitulée Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection, à compter du 22 juin 2012 .

M. Jérôme COLIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Jérôme COLIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Fabrice HEITZ



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122984DR10

**Décision portant nomination de M. Dominique HEBTING aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRC1589 intitulée « Institut de Biologie Moléculaire & Cellulaire ».**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° 08A004DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité FRC1589 et nommant M. Eric WESTHOF directeur de l'unité de recherche n° FRC1589 ;

Considérant que M. Dominique HEBTING a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 27, 28, 29 mars 2007 et du 22, 23, 24 mai 2007.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Dominique HEBTING [Technicien], est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°FRC1589, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

M. Dominique HEBTING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Dominique HEBTING est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Eric WESTHOF

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

DEC122963DR10

**Décision portant nomination de M. Nicolas BEYER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte n° 7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux et nommant M. Marc DRILLON en qualité de directeur ;

Considérant que M. Nicolas BEYER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas BEYER, [Assistant Ingénieur], est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux., à compter du 22 juin 2012 .

M. Nicolas BEYER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas BEYER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Marc DRILLON

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ

DEC122956DR10

**Décision portant cessation de fonctions de M. Gaëtan Mislin, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC 020151 du 21 mars 2002 portant nomination de M. Gaëtan Mislin aux fonctions d'ACMO / d'AP,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Gaëtan Mislin, dans l'unité du CNRS n° 7242, à compter du 31/12/2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30/11/2012

Le directeur de l'unité  
Jean-Luc Galzi

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

---

<sup>1</sup> Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

DEC122976DR10

**Décision portant nomination de Mme Tania STEFFAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 7213 intitulée Laboratoire Biophotonique et Pharmacologie.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte n° 7213 intitulée Laboratoire Biophotonique et Pharmacologie et nommant M. Yves MELY en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Tania STEFFAN a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Tania STEFFAN, [Technicienne], est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 7213 intitulée Laboratoire Biophotonique et Pharmacologie, à compter du 22 juin 2012.

Mme Tania STEFFAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Tania STEFFAN est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Yves MELY

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ



**Décision portant cessation de fonctions de Mme Anne Forster, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'ex unité FRE3211 intitulée Institut de recherche de l'Ecole de biotechnologie de Strasbourg**

**LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC090090DR10 du 10/07/2009 portant nomination de Mme Anne Forster aux fonctions d'ACMO,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Anne Forster, dans l'unité FRE3211, à compter du 31/12/2010.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27/11/2012

Le directeur de l'unité  
Jean-Luc Galzi

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

**DEC122794INSIS**

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Christian Drouet, directeur par intérim de la formation de recherche en évolution n° 3405 intitulée « AGe, Imagerie, Modélisation (AGIM) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de la formation de recherche en évolution n° 3405 intitulée « AGe, Imagerie, Modélisation (AGIM) » et nommant M. Philippe Bulet, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Philippe Bulet, directeur de la formation de recherche en évolution susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Christian Drouet, Professeur de l'Université Joseph Fourier, est nommé directeur par intérim de la formation de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC122147INSB

**Décision portant cessation de fonctions de M. Gérard Giordano et nomination du directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7283 intitulée Laboratoire de Chimie Bactérienne – M. Léon Espinosa**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7283 intitulée Laboratoire de Chimie Bactérienne et nommant M. Frédéric Barras directeur de cette unité;

**Vu** l'accord du partenaire;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Gérard Giordano, directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

II. A compter de cette même date, M. Léon Espinosa, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le  
**07 SEP. 2012**

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC122705DR12

**Décision portant nomination de Mme Maryse ALVITRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée IMBE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée IMBE et nommant M. Thierry TATONI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Maryse ALVITRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 en 2003,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Maryse ALVITRE, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée IMBE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Maryse ALVITRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Maryse ALVITRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité  
Thierry TATONI

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122768DR12

**Décision portant nomination de M. Eric CARROLL aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7303 intitulée TELEMME**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC121120INSHS portant création de l'unité mixte n° UMR 7303 intitulée TELEMME et nommant Mme Maryline CRIVELLO en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 15/10/2012 ;

Considérant que M. Eric CARROLL a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12, DR13 et DR20 et INSERM PACA du 9 au 11 mai 2006 et du 6 au 8 juin 2006,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Eric CARROLL, Ingénieur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 7303 intitulée TELEMME, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

M. Eric CARROLL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric CARROLL est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 15/10/2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

La directrice de l'unité  
Maryline CRIVELLO

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND

DEC122706DR12

**Décision portant nomination de Mme Cécile RIBOUT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée IMBE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** l'instruction ..... relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de ..... (ou toute autre norme interne de l'université) ;

**Vu** la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée IMBE et nommant M. Thierry TATONI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 10 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Cécile RIBOUT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 10 au 12 mai 2011 et du 7 au 9 juin 2011.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Cécile RIBOUT, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7263 intitulée IMBE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Mme Cécile RIBOUT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile RIBOUT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2012

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Le directeur de l'unité  
Thierry TATONI

Visa du délégué régional du CNRS  
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille  
Yvon BERLAND



DEC122291DR14

**Décision portant cessation d'activité de Madame Marie-Noëlle GARCIA aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la lettre de cadrage du président de l'université du 31 août 2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;

**Vu** la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;

**Vu** la décision n° DEC100362DR14 du 15 octobre 2010 portant nomination de Madame Marie-Noëlle Garcia aux fonctions d'ACMO / d'AP ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par Madame Marie-Noëlle Garcia, dans l'unité du CNRS n° UPR 8241 - LCC, à compter du 14 juillet 2012.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 9 août 2012

Le Directeur de l'Unité

Le Président de l'Université  
Paul Sabatier

Le Président de l'INP  
Toulouse

Le Délégué Régional du CNRS  
Midi-Pyrénées

## Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention (ACMO)

---

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu La décision n° DEC11A00DSI du 04/01/2011 nommant Christian LAURENT directeur de l'unité de recherche n° UMR 5213 - LAPLACE ;

**Article 1 :** Monsieur Benoît LANTIN, Assistant Ingénieur (agent CNRS), est nommé Assistant de Prévention (A.C.M.O) dans l'unité n° UMR 5213 – LAPLACE - à compter du 6 avril 2012 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

**Article 2 :** L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Il a suivi une formation initiale les 27, 28,29 mars 2012 et les 3, 4 et 5 avril 2012 organisée par le CNRS Midi-Pyrénées et l'INSERM Midi-Pyrénées Limousin.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

**Article 6 :** L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 19 juin 2012

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'UPS

Le Président de l'INP Toulouse



**DEC122179DR14**

## Décision portant nomination d'un Assistant de Prévention (ACMO)

---

- Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique ;
- Vu, le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu, l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- Vu, l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'ACMO au CNRS ;
- Vu, l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu, la lettre de cadrage du président du 31/08/2010 et son annexe votée en CHS du 28 juin 2010 ;
- Vu, la convention particulière CNRS-UPS concernant l'hygiène et la sécurité, en date du 2 avril 2001 ;
- Vu La décision n° DEC11A00DSI du 04/01/2011 nommant Monsieur José-Antoine BACEIREDO directeur de l'unité de recherche FR 2599 – Institut de Chimie de Toulouse ;

**Article 1 :** Monsieur Eric LEROY, Assistant Ingénieur (agent CNRS) est nommé Assistant de Prévention (A.C.M.O) dans l'unité n° FR 2599 à compter du 6 avril 2012 pour une durée de 5 ans pour les agents universitaires et pour la durée du mandat du directeur pour les agents CNRS.

La reconduction de la mission est possible mais pas par tacite reconduction.

Il est à noter que le renouvellement du supérieur hiérarchique peut emmener au changement de l'Assistant de Prévention.

**Article 2 :** L'Assistant de Prévention exerce sa mission sous la responsabilité de son directeur de l'unité dont il dépend. Chaque année, le responsable et l'Assistant de Prévention effectueront un bilan des missions de l'Assistant de Prévention et définiront ensemble les objectifs de l'année qui suit.

**Article 3 :**

- ◆ L'Assistant de Prévention assiste le directeur d'unité dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.
- ◆ Il prévient des dangers.
- ◆ Il participe à la réalisation d'actions de prévention.
- ◆ Il travaille en étroite collaboration avec les services prévention et sécurité des établissements.
- ◆ Sa mission consiste notamment à :
  - veiller à l'application, dans son unité ou service, des obligations réglementaires et des consignes,
  - proposer les mesures préventives de toute nature au directeur de l'unité, ou au chef de service,
  - informer les personnes nouvellement affectées dans l'unité, ou le service,
  - sensibiliser tous les agents de l'unité ou du service aux questions relatives à l'hygiène et la sécurité,
  - veiller à la mise en place des premiers secours en cas d'accident ou d'incendie,
  - analyser les accidents et incidents survenus dans l'unité ou le service,
  - assurer la bonne tenue du registre d'hygiène (mémoire des événements) et de sécurité et à sa transmission au comité d'hygiène et de sécurité dont il relève,
  - assister le directeur d'unité ou le chef de service dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels,
  - suivre les vérifications périodiques des équipements de l'unité.
  - rédiger ou participer à la rédaction des plans de prévention et autres documents en cas d'interventions d'entreprise extérieures.

**Article 4 :** Il a suivi une formation initiale les 27, 28, 29 mars 2012 et les 3, 4 et 5 avril 2012 organisée par le CNRS Midi-Pyrénées et l'INSERM Midi-Pyrénées Limousin.

**Article 5 :** Le responsable d'unité veillera à lui accorder le temps nécessaire à l'exercice de sa mission.

**Article 6 :** L'Assistant de Prévention peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Pour ce faire, il fait établir par son directeur d'unité une décision de cessation d'activité adressée aux services de prévention et sécurité des établissements.

Un préavis de 1 mois est recommandé afin de laisser le temps de pourvoir à nouveau le poste.

**Article 7 :** Pour l'université, le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Pour le CNRS, cette décision sera publiée dans son *Bulletin Officiel*.

Fait à Toulouse, le 24 juillet 2012

Le Directeur de l'unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'UPS

Le Directeur Général de l'IRD

Le Président de l'INP Toulouse



## Nomination d'une personne compétente en radioprotection

---

DEC122771DR14

Conformément à la réglementation en vigueur<sup>1</sup>, Madame Karine LACOMBE a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche hors ICPE, option *sources scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules*, délivrée par Dekra.

Madame Karine LACOMBE est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° UMR 5277 à dater du 14 mai 2012.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 14 mai 2012 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs<sup>2</sup>.

*Martin GIARD*

*Patrick MOUNAUD*

Directeur de l'UMR 5277  
IRAP

Délégué Régional  
CNRS Midi-Pyrénées

*Monsieur Bertrand MONTHUBERT*

Président  
Université Paul Sabatier

---

<sup>1</sup> Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

<sup>2</sup> Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC122722DR15

**Décision portant nomination de Mme Delphine BOUCHET-TESSIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) et nommant M. Daniel CHOQUET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 24/07/2012 ;

Considérant que Mme Delphine BOUCHET-TESSIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Delphine BOUCHET-TESSIER, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) – Bât. Plateforme génomique fonctionnelle de Bordeaux, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Delphine BOUCHET-TESSIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine BOUCHET-TESSIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Daniel CHOQUET

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC122724DR15

**Décision portant nomination de Mme Severine DEFORGES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) et nommant M. Daniel CHOQUET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 24/07/2012 ;

Considérant que Mme Severine DEFORGES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Severine DEFORGES, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Severine DEFORGES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Severine DEFORGES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Daniel CHOQUET

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC122716DR15

**Décision portant nomination de M. Emmanuel MELLET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5296 intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5296 intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN) et nommant M. Bernard MAZOYER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 31/05/2012 ;

Considérant que M. Emmanuel MELLET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Emmanuel MELLET, directeur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5296 intitulée Groupe d'imagerie neurofonctionnelle (GIN), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Emmanuel MELLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel MELLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Bernard MAZOYER

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC122723DR15

**Décision portant nomination de M. Rémi STERLING aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI portant création de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) et nommant M. Daniel CHOQUET en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 24/07/2012 ;

Considérant que M. Rémi STERLING a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Rémi STERLING, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5297 intitulée Institut interdisciplinaire de neurosciences (IINS) – Bât. Institut François Magendie, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

M. Rémi STERLING exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Rémi STERLING est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Daniel CHOQUET

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

Visa du Président de l'Université Bordeaux Segalen  
Manuel TUNON de LARA

DEC122775DR15

**Décision portant nomination de Mme Caroline DELEVOIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de service n° 3551 intitulée Archéovision – UPS SHS – 3D**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC121176INSHS du 16 avril 2012 nommant M. Robert VERGNIEUX directeur de l'unité propre de service n° 3551 – Archéovision – UPS SHS – 3D ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 09/10/2012 ;

Considérant que Mme Caroline DELEVOIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Caroline DELEVOIE, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de service n° 3551 – Archéovision – UPS SHS – 3D, à compter du 15 octobre 2012.

Mme Caroline DELEVOIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline DELEVOIE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Robert VERGNIEUX

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



DEC122841INSHS

**Décision portant nomination de M. Gérard Borrás aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et recherche n°USR3337 intitulée « Amérique latine ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des UPR et des USR, et notamment de l'unité de service et de recherche n°USR3337 intitulée « Amérique latine » ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, il est mis fin aux fonctions de M. Georges Lomne, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

M. Gérard Borrás, professeur des universités, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité susvisée pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 décembre 2012.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 26 novembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

DEC122701INSHS

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim de la formation de recherche en évolution (FRE) n°3492 intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 122741DSI en date du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3492 intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles et nommant M. Jean-Marc Hovasse, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Marc Hovasse, directeur de la formation de recherche en évolution, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

II. A compter de cette même date, Mme Marie-Josette Le Han, professeur des universités à l'université de Bretagne Occidentale, est nommée directrice par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée jusqu'au 31 décembre 2012.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 OCT. 2012**



Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

# Décision n°DEC122355DR19

## portant nomination

### d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

---

#### **LE DIRECTEUR**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'ENSICAEN le 7 juillet 2008, portant création de l'unité mixte de recherche n°6252 ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 nommant Serge BOUFFARD directeur de l'unité de recherche n°6252 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 3 septembre 2012 ;

Considérant que M. LEGRAND Quentin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Sud du CNRS du 1er au 3 octobre et du 22 au 24 octobre 2008.

#### **DECIDE :**

Article 1 : M. LEGRAND Quentin, Ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 6252, à compter du 1<sup>er</sup> août 2012.

M. LEGRAND Quentin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. LEGRAND Quentin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 3 septembre 2012  
Le Directeur de l'unité

Serge BOUFFARD

Visa du Délégué régional du CNRS

Visa du Directeur de l'ENSICAEN

Frédéric FAURE

Dominique GOUTTE

Visa du Président de l'Université de  
Caen Basse-Normandie

Pierre SINEUX

**DEC122911DAJ**

Décision portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets, aux fonctions de directrice adjointe responsable du pôle "Science et Innovation" à la DIRE

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n°100174DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Marie-Pierre Comets, chargée de recherche, est nommée aux fonctions de directrice adjointe responsable du pôle "Science et Innovation" à la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises, à compter du 13 novembre 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 novembre 2012

Alain Fuchs

**DEC122738DRH modifiant la décision N°090018DRH**

Décision portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information

**LE PRESIDENT DU CNRS**

Vu la décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la décision n° 090018DRH du 4 mars 2009 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la proclamation du 20 octobre 2011 des élus aux Commissions Administratives Paritaires du CNRS.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Guillaume Gielly, ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe à l'Institut de génétique humaine, est nommé membre de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information en qualité de représentant de la commission administrative paritaire du corps des ingénieurs de recherche, en remplacement de Sylviane Chaintreuil, pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 2 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Paris, le 10 octobre 2012

Le Président du CNRS,

Alain FUCHS

DEC122840INSB

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Catherine Cavard chargée de mission à temps partiel**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112751INSB du 12 janvier 2012 nommant Mme Catherine Cavard chargée de mission à temps partiel auprès du président du CNRS pour l'Institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 30 juin 2012, aux fonctions de chargée de mission à temps partiel, pour l'Institut des sciences biologiques, exercées par Mme Catherine Cavard auprès du président du CNRS

**Article 2**

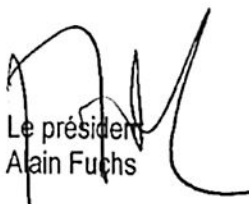
La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Paris A (DR1)

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**- 9 NOV. 2012**

  
Le président  
Alain Fuchs



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC122928INEE

**Décision portant nomination de M.Thierry Bouvier aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Thierry Bouvier, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le soutien au Directeur Adjoint Scientifique en charge des infrastructures de recherche, l'animation et la valorisation des réseaux RENSEE et ANAEE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Thierry Bouvier demeure affecté à l'UMR5119 Ecologie des systèmes marins côtiers (ECOSYM) – Université Sciences et Techniques du Languedoc Montpellier 2 - Bat. 24, CC 093 -Place Eugène Bataillon- 34095 Montpellier cedex 5.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 31 décembre 2013 M. Thierry Bouvier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

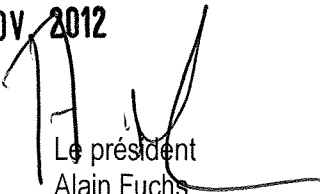
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 13 Languedoc-Roussillon.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**30 NOV 2012**

  
Le président  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13



**DEC122476DAJ**

Décision portant nomination de Mme Dinah Weissmann aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

**Vu** la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Sur proposition** du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques,

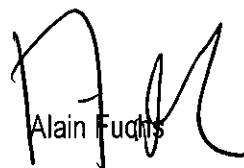
**DECIDE :**

**Art. 1.** – Mme Dinah Weissmann, directrice de recherche, est nommée chargée de mission pour le transfert technologique et les relations avec les entreprises auprès du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques, à compter du 17 septembre 2012.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**- 1 OCT. 2012**

  
Alain Fuchs



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

DEC122997DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Isabelle BELLIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2286 intitulée Mathématique des Systèmes Perceptifs et Cognitifs**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC09A001DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2286 l'unité, intitulée Mathématique des Systèmes Perceptifs et Cognitifs, dont le directeur est Monsieur Gabriel PEYRE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle BELLIER, Technicienne de la recherche classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 novembre 2012

Le directeur d'unité  
Gabriel PEYRE

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Madame Stéphane ROBERT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité FR 2559, intitulée « Typologie et Universaux linguistiques : données et modèles », dont la directrice est Madame Stéphane ROBERT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Stéphane ROBERT, Directrice de l'unité FR 2559, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Stéphane ROBERT, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, Directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 31 Octobre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC123041DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Sébastien VELUT, directeur de l'unité UMR7227 intitulée Centre de Recherche et de Documentation des Amériques – (CREDA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC100021ISHS du 16 février 2010 portant création de l'unité UMR 7227, intitulée «Centre de Recherche et de Documentation des Amériques – (CREDA)», dont la directrice est Madame Martine DROULERS ;

**Vu** la décision n° DEC105285INSHS du 2 février 2011 portant nomination de Monsieur Sébastien VELUT, aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7227, intitulée « Centre de Recherche et de Documentation des Amériques – (CREDA)», à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien VELUT, directeur de l'unité UMR 7227 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien VELUT, délégation de signature est donnée à Monsieur Banduka DA SILVA, Assistant ingénieur, et Monsieur François-Michel LE TOURNEAU, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**(Monsieur Banduka DA SILVA et Monsieur François-Michel LE TOURNEAU, sont limités à 1 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 29 novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel PIGENET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription PARIS A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8058, intitulée « Centre d'Histoire Sociale du XXème siècle », dont le directeur est Monsieur Michel PIGENET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Michel PIGENET, directeur de l'unité UMR 8058, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel PIGENET, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe RYGIEL, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 22 novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL



DEC122958DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe RYGIEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8058 intitulée Centre d'Histoire Sociale du XXème siècle**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8058, intitulée « Centre d'Histoire Sociale du XXème siècle », dont le directeur est Monsieur Michel PIGENET ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Philippe RYGIEL, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 Novembre 2012

Le Directeur d'unité  
Michel PIGENET

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC122961DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Claude DARGENT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7217, intitulée « Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris – CRESPPA », dont la directrice est Madame Anne-Marie DEVREUX ;

**Vu** la décision n° DEC121710INSHS du 20 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Claude DARGENT aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7217, intitulée « Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris – CRESPPA », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Claude DARGENT, Directeur de l'unité UMR 7217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude DARGENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé SERRY, Directeur Adjoint, Madame Anne-Marie DEVREUX, Directrice Adjointe, et Madame Fatiha TALAHITE, Directrice Adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 21 Novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC122962DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Hervé SERRY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7217 intitulée Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7217, intitulée « Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris – CRESPPA », dont la directrice est Madame Anne-Marie DEVREUX ;

**Vu** la décision n° DEC121710INSHS du 20 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Claude DARGENT aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7217, intitulée « Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris – CRESPPA », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Hervé SERRY, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé SERRY, délégation est donnée à Madame Anne-Marie DEVREUX, Directrice Adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé SERRY et de Madame Anne-Marie DEVREUX, délégation est donnée à Madame Fatiha TALAHITE, Directrice Adjointe aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 Novembre 2012

Le Directeur d'unité  
Claude DARGENT

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre-Etienne WILL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription PARIS A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC08A011DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2409, intitulée «Centre de documentation des instituts d'Orient », dont le directeur est Monsieur Pierre-Etienne WILL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Etienne WILL, directeur de l'unité UMS 2409, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Etienne WILL, délégation de signature est donnée à Madame Sophie BOSSER, Adjointe technique, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 21 novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC122774DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain TROGNON, directeur de l'unité UMR2773 intitulée Groupe de Recherche en économie et statistique, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC07A002DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 2773, intitulée « Groupe de Recherche en économie et statistique », dont le Directeur est Monsieur Alain TROGNON ;

**Vu** la décision n° DEC120477INSHS du 12 mars 2012 portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité UMR 2773, intitulée « Groupe de Recherche en économie et statistique », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, dont le Directeur est Monsieur Alain TROGNON ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, Inspecteur général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis KRAMARZ, délégation est donnée à Madame Dominique IDIR, Attachée statisticienne aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Malakoff, le 30 Octobre 2012

Le Directeur d'unité  
Alain TROGNON

DEC122773DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alain TROGNON  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC07A002DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 2773, intitulée « Groupe de Recherche en économie et statistique », dont le Directeur est Monsieur Alain TROGNON ;

**Vu** la décision n° DEC120477INSHS du 12 mars 2012 portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité UMR 2773, intitulée « Groupe de Recherche en économie et statistique », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, dont le Directeur est Monsieur Alain TROGNON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Alain TROGNON, Directeur de l'unité UMR 2773, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain TROGNON, délégation de signature est donnée à Monsieur Francis KRAMARZ, Inspecteur général, et Madame Dominique IDIR, Attachée statisticienne, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 30 Octobre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC122859DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Stéphane ROBERT, directrice de l'unité FR2559 intitulée Typologie et Universaux linguistiques : données et modèles, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A006DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité FR 2559, intitulée « Typologie et Universaux linguistiques : données et modèles », dont la directrice est Madame Stéphane ROBERT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Isabelle BRIL DE ROUGEMONT, Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 Octobre 2012

La Directrice d'unité  
Stéphane ROBERT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas PREAT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008. nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7637, intitulée « Laboratoire de neurobiologie », dont le directeur est Monsieur Serge BIRMAN ;

**Vu** la décision n° DEC120264INSB du 2 mars 2012 portant nomination de Monsieur Thomas PREAT aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7637, intitulée « Laboratoire de neurobiologie », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR7637, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas PREAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BIRMAN, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC122998DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Gabriel PEYRE, directeur de l'unité GDR2286 intitulée Mathématique des Systèmes Perceptifs et Cognitifs, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC09A001DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2286, intitulée Mathématique des Systèmes Perceptifs et Cognitifs, dont le directeur est Monsieur Gabriel PEYRE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Gabriel PEYRE, directeur de l'unité GDR 2286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gabriel PEYRE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BELLIER, Technicienne de la recherche classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 27 novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL



DEC122974DR01

**Décision donnant délégation de signature à Madame Sophie BOSSER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2409 intitulée Centre de Documentation des Instituts d'Orient**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC08A011DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2409, intitulée « Centre de documentation des Instituts d'Orient », dont le directeur est Monsieur Pierre-Etienne WILL ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Sophie BOSSER, Adjointe technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 novembre 2012

Le Directeur d'unité  
Pierre-Etienne WILL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Eric BUSSIERE  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8138, intitulée « Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe (IRICE) », dont le Directeur est Monsieur Robert FRANK ;

**Vu** la décision n° DEC122453INSHS du 10 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Eric BUSSIERE aux fonctions de directeur par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 jusqu'au 30 mars 2013, de l'unité UMR 8138, intitulée « Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe (IRICE) » ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Eric BUSSIERE, directeur de l'unité UMR 8138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 12 Novembre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC122847DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge CHARPAK, Directeur de l'unité UMR8154 intitulée Neurophysiologie et Nouvelles microscopies, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8154, intitulée « Neurophysiologie et Nouvelles Microscopies », dont le Directeur est Monsieur Serge CHARPAK ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Valentina EMILIANI, Directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 Octobre 2012

Le Directeur d'unité  
Serge CHARPAK

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge CHARPAK  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8154, intitulée « Neurophysiologie et Nouvelles Microscopies », dont le Directeur est Monsieur Serge CHARPAK ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge CHARPAK, directeur de l'unité UMR 8154, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge CHARPAK, délégation de signature est donnée à Madame Valentina EMILIANI, Directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 30 Octobre 2012

Le Délégué régional  
Alain MANGEOL

DEC123040DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Banduka DA SILVA, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7227 Centre de Recherche et de Documentation des Amériques – (CREDA) ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100021ISHS du 16 février 2010 portant création de l'unité UMR7227, intitulée « Centre de Recherche et de Documentation des Amériques – (CREDA)», dont la directrice est Madame Martine DROULERS ;

**Vu** la décision n° DEC105285INSHS du 2 février 2011 portant nomination de Monsieur Sébastien VELUT, aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7227, intitulée « Centre de Recherche et de Documentation des Amériques – (CREDA)»; à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Banduka DA SILVA, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Banduka DA SILVA, délégation est donnée à Monsieur François-Michel LE TOURNEAU, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**(Monsieur Banduka DA SILVA et Monsieur François-Michel LE TOURNEAU, sont limités à 1 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 novembre 2012

Le Directeur d'unité  
Sébastien VELUT



**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas PREAT, directeur de l'unité UMR 7637 intitulée Laboratoire de Neurobiologie, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008. approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7637, intitulée « Laboratoire de neurobiologie », dont le directeur est Monsieur Serge BIRMAN ;

**Vu** la décision n° DEC120264INSB du 2 mars 2012 portant nomination de Monsieur Thomas PREAT aux fonctions de directeur de l'unité UMR 7637, intitulée « Laboratoire de neurobiologie», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Serge BIRMAN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 novembre 2012

Le Directeur d'unité  
Thomas PREAT

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC122907DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Eric BUSSIERE, directeur de l'unité UMR8138 intitulée Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe (IRICE), pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8138, intitulée « Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe (IRICE) », dont le Directeur est Monsieur Robert FRANK ;

**Vu** la décision n° DEC122453INSHS du 10 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Eric BUSSIERE aux fonctions de directeur par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012 jusqu'au 30 mars 2013, de l'unité UMR 8138, intitulée « Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe (IRICE) » ;

**DECIDE :**

### **Article 1**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 Novembre 2012

Le Directeur d'unité  
Eric BUSSIERE

**DEC122879DR02**

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR 8546 intitulée Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 12/18/2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8546, intitulée Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes, dont le directeur est Stéphane Verger ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR 8546, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane Verger, délégation de signature est donnée à Madame Katherine Gruel, DR2, et Monsieur Arnaud Contentin, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 111720 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 novembre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC122868DR02

**Décision donnant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale de la délégation Paris B aux responsables de service**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

**Vu** la décision n° 112517DAJ du 30 novembre 2011 nommant M. Jean-Pierre Reyes, aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale ;

**Vu** la décision n° 990001DR02 du 18 janvier 1999 nommant Mme Dominique Le Fur, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Paris B ;

**Vu** la décision n° 122782DR02 du 3 septembre 2012 nommant M. Louis Avigdor, aux fonctions de responsable du service du Partenariat et Valorisation de la délégation Paris B ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B, délégation est donnée à M. Jean-Pierre Reyes, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Dominique Le Fur, responsable du service des Ressources Humaine et à M. Louis Avigdor, responsable du service du Partenariat et Valorisation, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC122869DR02

**Décision donnant délégation de signature aux responsables de service pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Mme Christine d'Argouges, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris B ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Reyes, IE2, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre Reyes, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Dominique Le Fur, IR1, responsable du service des Ressources Humaines et à M. Louis Avigdor, IE2, responsable du service du Partenariat et de la Valorisation.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 septembre 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**Décision donnant délégation de signature à M. Bernard CARON, directeur de l'unité UPS2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC121190INSHS du 3 avril 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2259, intitulée « Cultures, Langues, Textes », dont le directeur est Bernard CARON ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bernard CARON, directeur de l'unité UPS2259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard CARON, délégation de signature est donnée à Mme Marie LERAT, Assistante-Ingénieure au CNRS, et Mme Céline FERLITA, Assistante-Ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC120941DR03 du 1<sup>er</sup> avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 novembre 2012

Le délégué régional  
Brice KERBER



DEC122442DR03

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;  
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;  
Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7179, intitulée « Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés », dont la directrice est Mme Fabienne AUJARD ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anick ABOURACHID, MCM, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anick ABOURACHID, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M Pierre-Michel FORGET, MCM (HDR).

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Brunoy, le 1er octobre 2012

La directrice d'unité

DEC122737DR03

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;  
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;  
Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8531 intitulée « Photophysique et Photochimie Supramoléculaires et Macromoléculaires », dont le directeur est M. Keitaro NAKATANI ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Pierre AUDEBERT, PUCE à l'ENS Cachan, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée .

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Pierre AUDEBERT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Isabelle LERAY, DR2 au CNRS.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Cachan, le 15 octobre 2012

Le directeur d'unité

DEC122734DR03

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;  
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;  
Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7205 intitulée « Origine, structure et évolution de la biodiversité », dont le directeur est M. Philippe GRANDCOLAS ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Louis DEHARVENG, DR2 au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée .

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Louis DEHARVENG, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Géraldine VERON, MCF au MNHN.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 15 octobre 2012

Le directeur d'unité

DEC122925DR05

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Mora pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT).**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7644, intitulée Centre de physique théorique (CPHT) dont le directeur est Bernard Pire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick Mora, DRCE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mora, délégation est donnée à Mme Florence Auger, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend effet à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 16 novembre 2012

Le directeur d'unité

Bernard Pire

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC122477DR05

**Délégation de signature consentie à M. Alain Israël, Mme Sandra Thomazo et Mme Maryvonne Boquet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité URA 2582, intitulée Interactions et dynamiques cellulaires, dont le directeur est M. Alain Israël ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain Israël, directeur de l'unité URA 2582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Ile-de-France  
Ouest & Nord

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

T 01 45 07 52 32  
F 01 45 07 53 35

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Israël, délégation de signature est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

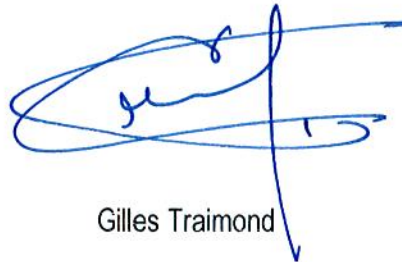
Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 août 2012

Le délégué régional

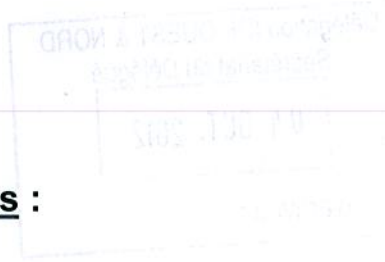
A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Gilles Traimond



dépasser les frontières

DEC122477DR05



**Délégués :**

Alain ISRAEL

Directeur de l'unité – URA 2582

\*\*\*\*\*

Sandra THOMAZO

Gestionnaire

\*\*\*\*\*

Maryvonne BOQUET

Gestionnaire adjointe



DEC122478DR05

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 11A003DSI du 4 janvier 201 portant renouvellement de l'unité URA 2582, intitulée Interactions et dynamiques cellulaires, dont le directeur est M. Alain Israël ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Maryvonne Boquet, gestionnaire adjointe, et à Mme Sandra Thomazo, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2012

Le directeur d'unité

Alain Israël



Délégation Ile-de-France  
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

T 01 45 07 52 32  
F 01 45 07 53 35

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



**Décision donnant délégation de signature à Bernard Pire directeur de l'unité UMR7644, Centre de physique théorique (CPHT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7644 intitulée Centre de physique théorique (CPHT), dont le directeur est Bernard Pire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Bernard Pire, directeur de l'unité UMR 7644, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Pire, délégation de signature est donnée à M Patrick Mora, DRCE et Mme Florence Auger, IE aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC100137DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 novembre 2012

Le délégué régional  
Gilles Traimond

DEC122985DR05

**Décision donnant délégation de signature à M.Olivier Donni directeur de l'unité UMR8184, intitulé Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n° 112198INSHS du 18 novembre 2011 nommant Olivier Donni directeur par intérim de l'UMR8184 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 décembre 2011 ;

**Vu** la décision n° 112198INSHS du 5 janvier 2012 nommant Olivier Donni directeur de l'UMR8184 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2011 ;

**Vu** la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), dont le directeur est M. Olivier Donni ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Olivier Donni, directeur de l'unité UMR 8184, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Donni, délégation de signature est donnée à M. Pierre André, Maître de conférences, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC112299DR05 du 3 octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et rendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 novembre 2012

Le délégué régional  
Gilles Traimond

DEC122923DR05

**Décision donnant délégation de signature à M.Yvan Martel directeur de l'unité UMR7640, Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007 ;

**Vu** la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7640, intitulée Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, dont le directeur est M. Yvan Martel ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Yvan Martel, directeur de l'unité UMR 7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan Martel, délégation de signature est donnée à M. François Golse, DRCE, et Mme Michèle Lavallette, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC11125DR05 du 10 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend effet le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et rendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 16 novembre 2012

Le délégué régional  
Gilles Traimond

**Décision donnant délégation de signature à Mme Tatjana Nazir par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

**Vu** la décision n° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FRE3406, intitulée Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition, dont la directrice est Madame Tatjana Nazir ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Tatjana Nazir, directrice de l'unité FRE3406, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Tatjana Nazir, délégation de signature est donnée à Mme Anne Reboul, Directrice de recherche, et à Mme Christiane Battoue, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC112925DR07 du 1<sup>er</sup> octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 10 octobre 2012

Le délégué régional  
Bertrand Minault



DEC122945DR07

**Décision portant modification de la décision n° DEC121758DR07 du 7 juin 2012 donnant délégation de signature à M. Michel Lacroix, directeur de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 nommant Bertrand Minault délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, dont le directeur est Michel Lacroix ;

**Vu** la décision n° DEC121758DR07 du 7 juin 2012 donnant délégation de signature à M. Michel Lacroix, directeur de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 2 de la décision n° DEC121758DR07 du 7 juin 2012 susvisée est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Lacroix, délégation de signature est donnée à M. Pierre Delichere, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dans la limite de 10 000 euros ».

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2012

Le délégué régional  
Bertrand Minault

**DEC122999dr08**

**Décision donnant délégation de signature à Mme Nicole BERIOU, Directrice de l'UPR841 intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes – IRHT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841, intitulée Institut de Recherche et d'Histoire des Textes - IRHT, dont la directrice est Mme Nicole BERIOU ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Nicole BERIOU, directrice de l'unité UPR841, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole BERIOU, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole BERIOU et de Mme Marie-Jeanne GAUDOIN, délégation est donnée Mme Sandra LABOURE, technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 2 000 €uros.

## **Article 4**

La décision n° DEC110232DR08 du 19 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 novembre 2012

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE

DEC122914DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric WESTHOF pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UPR n°9002 intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN »**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 9002, intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN », dont le directeur est M. Eric WESTHOF ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pascale ROMBY [directrice adjointe - CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ROMBY, délégation est donnée à Mme Danièle WERLING, [Assistante de direction de l'UPR n°9002 – IE-CNRS] aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12 novembre 2012

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Le(la) directeur(trice) d'unité  
[Prénom Nom]

DEC122913DR10

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric WESTHOF, directeur de l'unité [UPR n°9002] intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN, déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;f

**Vu** la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant approuvant le renouvellement de l'UPR n° 9002, intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN », dont le directeur est M. Eric WESTHOF ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF délégation de signature est donnée à Mme Pascale ROMBY [Directrice adjointe - CNRS] et Mme Danièle WERLING [Assistante de direction de l'UPR n° 9002, IE - CNRS] , aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° 122800DR10 du 26 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 12 novembre 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN



# DEC122954DR11

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian DROUET, directeur de l'unité FRE3405 intitulée AGIM (Age, Imagerie, Modélisation) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Monsieur Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité FRE3405, intitulée AGEing-IMaging, dont le directeur est Philippe BULET ;

**Vu** la décision n° 122794INSIS du 15 novembre 2012 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Christian DROUET, directeur par intérim de la formation de recherche en évolution n°3405 intitulée « AGE, Imagerie, Modélisation (AGIM) » ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian DROUET, directeur de l'unité FRE3045, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DROUET, délégation de signature est donnée à M. Jacques DEMONGEOT, PU-PH, Directeur adjoint, et à Madame Caroline MESSINA DOS SANTOS, T, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 110367DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 novembre 2012.

**Le délégué régional**

**Jérôme VITRE**

DEC122583DR11

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Karine ARGENTO, Adjointe au Délégué régional de la circonscription Alpes, à effet de signer au nom du Délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Gabrielle INGUSCIO, Responsable du Service des Ressources Humaines.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Karine ARGENTO, et de Madame Gabrielle INGUSCIO délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Evelyne FIGURA, Adjointe au budget au Service Financier et Comptable.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 01 octobre 2012

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122781DR11**

*Délégation de signature consentie à M. Pascal DUMONTIER, directeur de l'UMR5820, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement, de l'unité Mixte de Recherche n°5820 intitulée CERAG «Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion», dont le directeur est M. Pascal DUMONTIER ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Pascal DUMONTIER, directeur de l'Unité Mixte de Recherche 5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Pascal DUMONTIER, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 3.000 € HT.

## **Article 3**

La décision n° DEC112138DR11 du 25 Octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 octobre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC122647DR11**

*Délégation de signature consentie à M Philippe CARDIN, directeur de l'UMR 5275,  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.*

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5275 intitulée « ISTERre » dont le directeur est M. Philippe CARDIN ;

**Vu** la décision n° DEC122273INSU du 19 septembre 2012 portant nomination de plein exercice de M. Philippe GUEGUEN aux fonctions de directeur adjoint de l'Unité Mixte de Recherche n°5275 intitulée Institut des Sciences de la Terre « ISTERre » ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Philippe CARDIN, directeur de l'UMR 5275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Philippe CARDIN, délégation de signature est donnée à Mme BLANC France, IE1, Directeur adjoint, à M. GUEGUEN Philippe, DR, Directeur Adjoint, à M. VAN DER BEEK Peter, Pr, Directeur Adjoint, et à Mme MEUGNIOT Claudine, IE2, Responsable Gestion, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC122067DR11 du 24 juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 octobre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Décision donnant délégation de signature au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122902DR11**

***Décision donnant délégation de signature à Mme Françoise BERTHOUD, directrice du GDS3524, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC121916INS2I du 12 juillet 2012 portant création du groupement de service n° 3524 intitulé «EcolInfo » ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, directrice du groupement de service n° 3524, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BERTHOUD , IR1, directrice du GDS3524, délégation de signature est donnée à M. Jean-Daniel DUBOIS, IE1, Ingénieur informatique pour la signature des ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 3**

La décision n° DEC122213DR11 du 30 août 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 09 novembre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122777DR11**

***Délégation de signature consentie à Mme Marie-Bernadette LEPETIT, directrice du GDR 3183, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC120062DSI du 29 février 2012 approuvant le renouvellement, du GDR 3183 intitulé « Matériaux et Interactions en Compétition » (MICO), dont la directrice est Marie-Bernadette LEPETIT;

**Vu** la décision n° DEC12227INP du 31 août 2012 portant modification de la décision n°120062DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2012 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Marie-Bernadette LEPETIT, directrice du groupement de recherche n°3183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement de la directrice ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 octobre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**DEC120003DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional Alpes, par intérim

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional Alpes, par intérim ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ portant nomination de M. Jérôme Vitre aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Dans la décision n° 100190DAJ du 23 juillet 2010 susvisée, les termes « par intérim » sont supprimés.

**Art. 2.** – La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2012

Alain Fuchs

# DEC122648DR11

**Décision donnant délégation de signature à M. Jean Pierre NOZIERES, directeur de l'unité UMR 8191 intitulée « SPINtronique et TEChnologie des composants » (SPINTEC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Monsieur Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8191, intitulée « SPINtronique et TEChnologie des composants » (SPINTEC), dont le directeur est Monsieur Jean-Pierre NOZIERES ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOZIERES, directeur de l'unité mixte de recherche 8191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre NOZIERES, délégation de signature est donnée à Madame Ursula EBELS, ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 20.000€ HT.

### **Article 3**

La décision n° 110208DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 05 octobre 2012.

**Le délégué régional**

**Jérôme VITRE**

# Décision donnant délégation de signature au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

## **DEC122901DR11**

***Décision donnant délégation de signature à M Serge COSNIER, directeur de l'UMR5250, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.***

Le délégué régional,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Alpes, à compter du 01 janvier 2012,

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011, de l'UMR N°5250 intitulée DCM «Département de Chimie Moléculaire», dont le directeur est M. DUMY ;

**Vu** la décision n° DEC121822INC du 17 juillet 2012 portant nomination du directeur de l'UMR 5250 intitulé « Département de Chimie Moléculaire » – M Serge COSNIER à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 en remplacement de M Pascal DUMY ;

**Vu** la décision n° DEC121541INC du 17 septembre 2012 portant nomination de Madame Anne MILET aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM) ;

Décide :

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR 5250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M Serge COSNIER, DR, directeur du laboratoire, délégation de signature est donnée à Mme MILET Anne, Pr UJF, Directrice adjointe, à M. BOTURYN Didier, DR CNRS, Responsable d'équipe, à M. EINHORN Jacques, DR CNRS, Responsable d'équipe, et à M. SAINT-AMAN Eric, Pr UJF, Responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 90.000 €.

### **Article 3**

La décision n° DEC122380DR11 du 30 août 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 09 novembre 2012.

Le délégué régional

Jérôme VITRE

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



DEC122582DR11

**Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional aux responsables de la délégation**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Karine ARGENTO, adjointe au Délégué Régional, à Madame Gabrielle INGUSCIO, responsable du Service des Ressources Humaines, à Madame Evelyne FIGURA, adjointe au budget au Service Financier et Comptable, à Madame Anne LARTAUD, adjointe à la gestion des personnels au Service des Ressources Humaines et à Madame Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme VITRE, Délégué régional pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Benoit SAGE, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît SAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe JACQUIN-BERTHOLET, adjoint pour l'exploitation au Service Technique et Logistique et à Monsieur Lionel MORARD, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Jérôme VITRE ;

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 novembre 2012

Le Délégué régional

Jérôme VITRE

**Décision donnant délégation de signature à M. Bruno TORRESANI  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7353 intitulée «Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités », dont le directeur est Bruno TORRESANI ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno TORRESANI, directeur de l'unité UMR 7353, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Bruno TORRESANI**, délégation de signature est donnée à Mme Luisa PAOLUZZI, PR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 120705DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29/10/2012

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :

La délégataire :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

## **DEC122726DR12**

### **Délégation de signature consentie à M. Rachid BOUCHAKOUR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Rachid BOUCHAKOUR, directeur de l'unité UMR 7334, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid BOUCHAKOUR**, délégation de signature est donnée à M. Olivier THOMAS, PR, à M. Jean-Luc AUTRAN, PR, M. Jean-Louis CHASSAING, IR et à Mme Nathalie MAIRATA, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 120211DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 octobre 2012

Younis HERMES

Le Directeur :

Nom :
Signature :

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC122678DR12**

**Délégation de signature consentie à *Suzanne DE CHEVEIGNE*  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18/12/09 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8562, intitulée « Centre Norbert Elias », dont le directeur est Jean BOUTIER ;

**Vu** la décision n° 121680INSHS du 21/06/12 nommant la directrice de l'unité UMR 8562, intitulée « Centre Norbert Elias », Mme Suzanne DE CHEVEIGNE ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Suzanne DE CHEVEIGNE, directrice de l'unité UMR 8562, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Suzanne DE CHEVEIGNE**, délégation de signature est donnée à Giorgio BLUNDO, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ; et à Lydie PERRIN-OBERT, T, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> pour les engagements inférieurs à 2000 €.

## Article 3

La décision n°120489DR12 du 02/01/12 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 09/10/2012

Younis HERMES

La Directrice

Les délégataires

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC122666DR12**

**Délégation de signature consentie à *Michel SIGNOLI*  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7268, intitulée « Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé », dont le directeur est Michel SIGNOLI ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Michel SIGNOLI, directeur de l'unité UMR 7268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Michel SIGNOLI**, délégation de signature est donnée à Georges LEONETTI, PUPH, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 101838DR12 du 21/01/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/10/2012

Younis HERMES

Le Directeur

Le délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain ENJALBERT  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7286, intitulée « Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille », dont le directeur est Alain ENJALBERT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alain ENJALBERT, directeur de l'unité UMR 7286, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Alain ENJALBERT**, délégation de signature est donnée à Julien STEFANINI, IE, Mireille POGGETTI, AI, et Yves KLEIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° 120869DR12 du 02/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29/10/2012

Le délégué régional  
Younis HERMES

Le Directeur :                      Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

## **DEC122667DR12**

### **Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

#### **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7268, intitulée « Anthropologie Bio-culturelle, Droit, Ethique et Santé », dont le directeur est Michel SIGNOLI ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Georges LEONETTI, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 08/10/2012

Le directeur d'unité

Le délégataire

Nom :
Signature :

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



## DEC122727DR12

### Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

#### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Olivier THOMAS, directeur adjoint**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

##### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier THOMAS**, délégation est donnée à **M. Jean-Luc AUTRAN, directeur adjoint** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier THOMAS** et de **M. Jean-Luc AUTRAN**, délégation est donnée à **M. Jean-Louis CHASSAING, administrateur**, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

##### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN** et **M. Jean-Louis CHASSAING**, délégation est donnée à **Mme Nathalie MAIRATA**,

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**responsable du service budget**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 octobre 2012

Le directeur d'unité

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :

DEC122843DR12

**Décision donnant délégation de signature à M. Alain ENJALBERT, directeur de l'unité UMR 7286 intitulée Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7286, intitulée « Centre de Recherche en Neurobiologie-Neurophysiologie de Marseille », dont le directeur est Alain ENJALBERT;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Julien STEFANINI, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien STEFANINI, délégation est donnée à Mme Mireille POGGETTI, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien STEFANINI et de Mme Mireille POGGETTI, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012



#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 29/10/2012

Le directeur d'unité  
Alain ENJALBERT

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :

DEC122801DR13

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Philippe PIN, directeur de l'UMR 5203, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5203, intitulée Institut de génomique fonctionnelle dont le Directeur est M. Jean-Philippe PIN.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Philippe PIN, directeur de l'unité UMR 5203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe PIN, directeur de l'unité UMR 5203, délégation de signature est donnée à M. Gilles GUILLON, DR1, à Mme Anne CHABANNES, IR2, à M. Laurent FAGNI, DR1, à M. Philippe JAY, DR2, à M. MOLLARD Patrice, DR2, et à M. Matteo MANGONI, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC121514DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1<sup>er</sup> janvier 2012



Ghislaine GIBELLO

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL  
AUX DIRECTEURS D'UNITES**

**Directeur d'unité :** **Jean-Philippe PIN**  
Directeur - IGF

NOM : PIN Jean-Philippe

Spécimen de signature



**En cas d'empêchement**

1) NOM : GUILLON Gilles

Spécimen de signature

GRADE : DR1  
Directeur Adjoint



2) NOM : CHABANNES Anne

Spécimen de signature

GRADE : IR2 :  
Secrétaire Générale



3) NOM : FAGNI Laurent

Spécimen de signature

GRADE : DR1



4) NOM : JAY Philippe

Spécimen de signature

GRADE : DR2



5) NOM : MOLLARD Patrice

Spécimen de signature

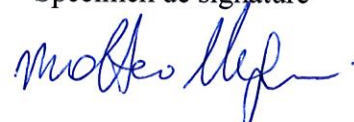
GRADE : DR2



6) NOM : MANGONI Matteo

Spécimen de signature

Grade : DR2



**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE  
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES  
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : **GUILLON** Gilles

GRADE : DR1

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Directeur Adjoint

SPECIMEN DE SIGNATURE :

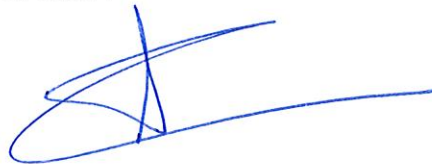


2) NOM : **CHABANNES** Anne

GRADE : IR2

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Secrétaire Générale

SPECIMEN DE SIGNATURE :



Le Directeur d'Unité



**Jean-Philippe PIN**  
Directeur - IGF

**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**DEC122711DR13**

*Délégation de signature consentie à M. Marc TROUSSELLIER, directeur de l'UMR 5119,  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**La déléguée régionale**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 ;

**Vu** la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5119, intitulée Ecologie des systèmes marins côtiers dont le Directeur est M. Marc TROUSSELLIER.

**Décide**

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MOUILLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, Administrateur.

### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique MATIGNON-BOUJOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Solange FOURNIER-BONNAT, Gestionnaire.

### Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> janvier 2012



Marc TROUSSELLIER

**Marc TROUSSELLIER**  
Directeur  
UMR 5119 - CNRS - UM2 - IFREMER  
ECOSYSTEMES LAGUNAIRES



DEC122632DR13

**COPIE**

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122041INEE du 1<sup>er</sup> août 2012 portant création de l'unité UMR 8222, intitulée Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques, dont la directrice est Mme Nadine LE BRIS;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François CHARLES, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> août 2012



Mme Nadine LE BRIS

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012



DEC121818DR13

**Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2010 portant approuvant le renouvellement de l'unité UPR 8521, intitulée Laboratoire procédés, matériaux et énergie solaire, dont le directeur est M. Gilles FLAMANT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Naoual AUTONES, Administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Naoual AUTONES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Daniel GAUTHIER, Responsable du service STAR.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> Janvier 2012

M. Gilles FLAMANT

**DEC122829DR16**

***Délégation de signature consentie à M. Philippe Gasnot par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

## **Le délégué régional**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 portant nomination de M. Gilles SENTISE, Délégué Régional de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°122430DAJ du 17 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Philippe Gasnot aux fonctions de fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe GASNOT**, fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits qui lui sont attribués, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

### *Article 3*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 octobre 2012

Gilles SENTISE  
Délégué Régional Paris Michel-Ange

DEC122882DR20

**Décision donnant délégation de signature à M. Pascal CHOSSAT, directeur de l'unité FR2800 intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD) pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122740DSI du 05/01/2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°2800, intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), et nommant M. Ghassan Georges BATROUNI, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 122258INP du 07/08/2012 portant nomination de M. Pascal CHOSSAT aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2800 (FR2800) intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD) à compter du 01/09/2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. GAMBAUDO Jean-Marc, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. GAMBAUDO Jean-Marc, délégation est donnée à Mme Isabelle LAROCLETTE, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 08/11/2012

Le directeur d'unité  
Pascal CHOSSAT

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick CHOSSAT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

**Vu** la décision n° 122740DSI du 05/01/2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°2800, intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD), et nommant M. Ghassan Georges BATROUNI, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision n° 122258INP du 07/08/2012 portant nomination de M. Pascal CHOSSAT aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2800 (FR2800) intitulée Institut Wolfgang Döblin (IWD) à compter du 01/09/2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal CHOSSAT, directeur de l'unité FR2800, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal CHOSSAT, délégation de signature est donnée à M. GAMBAUDO Jean-Marc, directeur de recherche, Isabelle LAROCLETTE, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 112702DR20 du 28/11/2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 08/11/2012

Le délégué régional  
Pierre DAUCHEZ



**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick MUSSO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 112575DAJ du 22/11/11 nommant Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 14/11/11 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7321, intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), dont le directeur est Jacques-Laurent RAVIX ;

**Vu** la décision n° 122281INSHS du 09/08/2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), M. Patrick MUSSO aux fonctions de directeur par intérim et de M. Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint par intérim à compter du 15 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrick MUSSO, directeur par intérim de l'unité UMR7321, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;

---

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MUSSO, délégation de signature est donnée à M. Fabrice SIIRIAINEN, professeur, Mme Muriel MATHERY, assistante ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° 120392DR20 du 23/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 08/11/2012

Le délégué régional  
Pierre DAUCHEZ

DEC122883DR20

**Décision donnant délégation de signature à M. Patrick MUSSO, directeur de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG) pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7321, intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), dont le directeur est Jacques-Laurent RAVIX ;

**Vu** la décision n° 122281INSHS du 09/08/2012 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), M. Patrick MUSSO aux fonctions de directeur par intérim et de M. Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint par intérim à compter du 15 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Fabrice SIIRIAINEN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice SIIRIAINEN, délégation est donnée à Mme Muriel MATHERY, assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 08/11/2012

Le directeur d'unité  
Patrick MUSSO

**DEC122912DAJ**

Décision portant modification de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 112485DAJ modifiée du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

**Vu** la décision n° 122911DAJ portant nomination de Mme Marie-Pierre Comets aux fonctions de directrice adjointe responsable du pôle « Science et Innovation » à la DIRE,

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 2 de la décision n° 112485DAJ du 10 novembre 2011 susvisée, les termes : « Mme Karine Wecker Blanda, directrice adjointe par intérim » sont remplacés par les termes : « Mme Marie-Pierre Comets, directrice adjointe ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 novembre 2012

Alain Fuchs

**DEC122856DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à Mme Françoise Gaill, Directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100045DAJ du 2 juillet 2010 portant nomination de Mme Françoise Gaill, en qualité de Directrice de l'INEE ;

**Vu** le projet d'accord sur le principe d'une collaboration dans le cadre du Site d'Etude en Ecologie Globale des Iles Marquises – Ile de Ua Huka entre l'Université de Polynésie française et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à Mme Françoise Gaill, Directrice de l'INEE, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord sur le principe d'une collaboration dans le cadre du Site d'Etude en Ecologie Globale des Iles Marquises – Ile de Ua Huka entre l'Université de Polynésie française et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 octobre 2012

Alain Fuchs

**DEC122857DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Franc Pattus, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Biologiques (INSB)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°121157DAJ du 6 avril 2012 portant nomination de M. Franc Pattus, en qualité de directeur adjoint scientifique à l'INSB ;

**Vu** le projet de convention de création du Laboratoire International Associé « in the area of systems immunology and genetics of infectious diseases » (LIA SIGID) entre le Département de Biotechnologie du Ministère de la science et de la Technologie Indien, l'Institut de recherche fondamentale Tata indien, l'INSERM, l'Institut Pasteur Lille, l'Université Lille 2, l'Université Pierre et Marie Curie et le CNRS,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Franc Pattus, directeur adjoint scientifique à l'INSB, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de création du LIA SIGID entre le Département de Biotechnologie du Ministère de la science et de la Technologie indien, l'Institut de recherche fondamentale Tata indien, l'INSERM, l'Institut Pasteur Lille, l'Université Lille 2, l'Université Pierre et Marie Curie et le CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 novembre 2012

Alain Fuchs

**DEC122855DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique à l'Institut des Sciences Humaines et sociales

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°111560DAJ du 25 janvier 2011 portant nomination de M. Pascal Marty aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et sociales ;

**Vu** le projet de convention de création du groupement d'intérêt scientifique « Global legal studies » entre le CNRS, le Global Legal Studies Network, le Centre Européen de Droit et d'Économie, l'Institut d'Études Avancées sur la Culture Européenne, la Faculté de droit de l'université Jiao Tong de Shangai et le centre de recherche de l'université de Nagoya au Japon,

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Pascal Marty, directeur adjoint scientifique de l'INSHS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet de convention de création du groupement d'intérêt scientifique « Global legal studies » entre le CNRS, le Global Legal Studies Network, le Centre Européen de Droit et d'Économie, l'Institut d'Études Avancées sur la Culture Européenne, la Faculté de droit Jiao Tong de Shangai et le centre de recherche de l'université de Nagoya au Japon.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2012

Alain Fuchs



DEC122550INSIS

**Décision modifiant la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n°11A001DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5504 intitulée « Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP) » et nommant M. Nicholas Lindley, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions relatives à l'UMR5504 contenues dans la décision n°11A001DSI susvisée sont modifiées comme suit :

- la ligne suivante est supprimée : « établissement partenaire : INRA ».
- le terme « INRA » est ajouté à la liste des établissements cotutelles avec le CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## DEC121871INSHS

Modifiant la décision n°120060DSI du 29 février 2012 portant création et renouvellement des groupements de recherche

Le Président,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS,

**Vu** la décision n°120060DSI du 29 février 2012 portant renouvellement du GDR n°3178 intitulé « Réseau Droit Sciences et Techniques » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide

### Article 1<sup>er</sup> – Création

A l'article 2 de la décision n°120060DSI du 29 février 2012 concernant le GDR susvisé les termes : « Délégation Alpes » sont remplacés par les termes « Délégation Bretagne et Pays de la Loire ».

### Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**21 JUIN 2012**



Patrice BOURDELAIS  
Directeur de l'Institut des Sciences  
Humaines et Sociales



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC122937 DR10<sup>1</sup>

## Décision<sup>2</sup> relative au tarif des produits de l'unité UMR7242 intitulée IMPRESS

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace.

**Vu** la décision n°112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR7242 intitulée IMPRESS sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>3</sup>.

#### Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 octobre 2012

#### Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>4</sup>.

Fait à Strasbourg, le 19 novembre 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

---

<sup>1</sup> Reprendre le « numéro du document » attribué automatiquement par Doc'utiles après création et sauvegarde de la fiche documentaire de la décision (le champ « type de n° » de cette fiche doit obligatoirement indiquer « BO »).

<sup>2</sup> **A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.**

Cette décision concerne les **produits dits de type 1** : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000« Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>3</sup> Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format **PDF non scanné**

<sup>4</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



Délégation Alsace

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
<u>A) Conseil, stratégie de production :</u>		
4942	Client laboratoire CNRS	59.00
4943	Client public - Université	80.00
4944	Client externe	111.00
<u>B) Amplification et purification ADN :</u>		
4945	Client laboratoire CNRS	220.00
4946	Client public - Université	299.00
4947	Client externe	416.00
<u>C) Amplification d'ADN par PCR/RT-PCR</u>		
4948	Client laboratoire CNRS	108.00
4949	Client public - Université	147.00
4950	Client externe	205.00
<u>D) Ligation, transformation E.Coli, contrôles :</u>		
4951	Client laboratoire CNRS	314.00
4952	Client public - Université	427.00
4953	Client externe	596.00
<u>E) Transformation et sélection de clones Pichia :</u>		
4954	Client laboratoire CNRS	341.00
4955	Client public - Université	463.00
4956	Client externe	646.00
<u>F) Test d'expression E.Coli BL21 :</u>		
4957	Client laboratoire CNRS	326.00
4958	Client public - Université	443.00
4960	Client externe	617.00

---

G) Test d'expression Pseudomonas :

4961	Client laboratoire CNRS	327.00
4962	Client public - Université	444.00
4963	Client externe	619.00

H) Test d'expression Anabaena :

4964	Client laboratoire CNRS	1237.00
4965	Client public - Université	1681.00
4966	Client externe	2343.00

I) Test d'expression Pichia pastoris :

4967	Client laboratoire CNRS	704.00
4968	Client public - Université	957.00
4969	Client externe	1334.00

J) Culture de cellules bactériennes 500 ml en shake flake de 2 litres :

4970	Client laboratoire CNRS	391.00
4971	Client public - Université	532.00
4972	Client externe	741.00

K) Culture Anabaena 500 ml :

4973	Client laboratoire CNRS	1115.00
4974	Client public - Université	1515.00
4975	Client externe	2111.00

L) Culture de cellules Pichia pastoris 500 ml en shake flask de 2 litres :

4976	Client laboratoire CNRS	648.00
4978	Client public - Université	881.00
4980	Client externe	1228.00

M) Culture de E.coli en fermenteur 3 litres :

4981	Client laboratoire CNRS	986.00
4982	Client public - Université	1339.00
4983	Client externe	1867.00

---

---

N) Culture d'Anabaena en fermenteur 3 litres :

4984	Client laboratoire CNRS	1553.00
4985	Client public - Université	2110.00
4986	Client externe	2941.00

O) Culture de pichia pastoris en fermenteur 3 litres :

4987	Client laboratoire CNRS	1338.00
4988	Client public - Université	1818.00
4989	Client externe	2533.00

P) Préparation protéines cytoplasmique solubles E. Coli :

4990	Client laboratoire CNRS	297.00
4991	Client public - Université	403.00
4992	Client externe	562.00

Q) Préparation extrait periplasmique E.Coli :

4993	Client laboratoire CNRS	356.00
4994	Client public - Université	483.00
4995	Client externe	674.00

R) Préparation protéines sécrétées (S/N E.coli/pichia pastoris) :

4996	Client laboratoire CNRS	228.00
4997	Client public - Université	310.00
4998	Client externe	432.00

S) Préparation protéines membranaires E.Coli/pseudomonas :

4999	Client laboratoire CNRS	371.00
5000	Client public - Université	504.00
5001	Client externe	702.00

---

---

T) Préparation protéines cellulaires ou membranaires pichia :

5002	Client laboratoire CNRS	329.00
5003	Client public - Université	447.00
5004	Client externe	623.00

U) Chromatographie d'affinité ou échanges d'ions :

5006	Client laboratoire CNRS	336.00
5007	Client public - Université	456.00
5008	Client externe	636.00

V) Chromatographie d'exclusion :

5009	Client laboratoire CNRS	411.00
5010	Client public - Université	558.00
5011	Client externe	778.00

W) Séparation par Chromatofocusing :

5012	Client laboratoire CNRS	442.00
5013	Client public - Université	601.00
5014	Client externe	838.00

X) Binding GPCRS :

5015	Client laboratoire CNRS	335.00
5016	Client public - Université	455.00
5017	Client externe	634.00

---



*Délégation Alsace*

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
<u>Caractérisation – BET avec rapport</u>		
4921	Client laboratoire CNRS et UDS – pour 3 échantillons	150.00
4922	Client laboratoire CNRS et UDS – pour 1 échantillon	75.00
4923	Client externe - pour 3 échantillons	200.00
4924	Client externe – pour 1 échantillon	150.00
<u>Caractérisation – DRX avec rapport</u>		
4925	Client laboratoire CNRS et UDS	80.00
4926	Client externe	100.00
<u>Caractérisation – XPS avec rapport</u>		
4927	Client laboratoire CNRS et UDS	600.00
4928	Client externe	800.00



DEC122936 DR10<sup>1</sup>

**Décision<sup>2</sup> relative au tarif des produits de l'unité UMR7515 intitulée  
Caractérisation.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace.

**Vu** la décision n°112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR7515 intitulée Caractérisation sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>3</sup>.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 octobre 2012

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS<sup>4</sup>.

Fait à Strasbourg, le 19 novembre 2012

Pour le président et par délégation,  
La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

---

<sup>1</sup> Reprendre le « numéro du document » attribué automatiquement par Doc'utiles après création et sauvegarde de la fiche documentaire de la décision (le champ « type de n° » de cette fiche doit obligatoirement indiquer « BO »).

<sup>2</sup> **A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.**

Cette décision concerne les **produits dits de type 1** : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000« Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

<sup>3</sup> Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format **PDF non scanné**

<sup>4</sup> En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.



DEC122949DR17

**Décision relative au tarif des produits MEB (Microscope Electronique à Balayage)  
de l'unité IMN - UMR6502**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°DEC100262DAJ en date du 11 octobre 2010 portant nomination de M. André Quinquis aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Bretagne - pays de la Loire ;

**Vu** la décision n°105281DAJ en date du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription de Bretagne - pays de la Loire notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR6502 intitulée Institut des Matériaux de Nantes sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2012.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 20 novembre 2012

Pour le Président et par délégation

Le délégué régional

André Quinquis

Annexe à la DEC122949DR17 du 21/11/2012

catégorie de clients	types de prestation	prix unitaire HT avec assistance d'un IE	prix unitaire HT sans assistance
SECTEUR PRIVE	1 heure	125,42	62,71
	1 séance (1 demi-journée)	438,96	217,39
	1 journée	581,61	346,65
SECTEUR PUBLIC	1 séance (1 demi-journée)	75,25	75,25
	1 journée	137,85	137,85

## Définition

### Catégorie F1

Sont regroupées dans la catégorie F1 les structures suivantes:

- Unité CNRS
- Directions régionales du CNRS
- Les Instituts du CNRS
- Syndicats (via le siège) CNRS
- CLAS/CAES du CNRS

## Service Cloud: Energie Informatique à la Demande Prix Mensuel Hors Taxes

F1	1 vCPU Conf 1			2 vCPU Conf 2			4 vCPU Conf 3		
	2 Go de RAM	Option 4 Go de RAM	Option 8 Go	4 Go de RAM	Option 8 Go	Option 16 Go	8 Go de RAM	Option 16 Go	Option 24 Go
HT	47,82 €	67,82 €	87,82 €	65,45 €	105,45 €	149,45 €	100,71 €	156,71 €	212,71 €

Autres Options pour F1		HT
Prix du Stockage SATA Redondé par tranche de 50 Go		9,00 €
Prix du Stockage SATA non redondé par tranche de 50 Go		4,00 €
Prix du Stockage SATA Redondé par tranche de 1 To		180,00 €
Prix du Stockage SATA non redondé par tranche de 1 To		80,00 €
Licence pour VM supplémentaire		7,00 €
Sauvegarde par tranche de 50 Go		17,20 €

## Service LAMP: Hébergement d'Applications Web Prix Mensuel Hors Taxes

F1	Pack Standard et Evolution	Pack Premium
HT	15,66 €	33,92 €

DEC122982DR01

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 8218 intitulée « Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE) ».**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° 080145DAJ du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à M. Alain Mangeol, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision n° 122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMR 8218 du CNRS dénommée «Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE) », en cotutelle avec l'Université Paris 1.

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR 8218 du CNRS dénommée «Arts, Créations, Théories, Esthétiques (ACTE) ».

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 9 membres élus :
  - 8 élus pour le collège des chercheurs et des enseignants - chercheurs ;
  - 1 élu pour le collège des personnels administratifs et techniques ;
- 5 membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire. La durée du mandat peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.



Délégation Paris A

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

27, rue Paul Bert  
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40  
F. 01 45 15 01 66

### **Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

### **Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

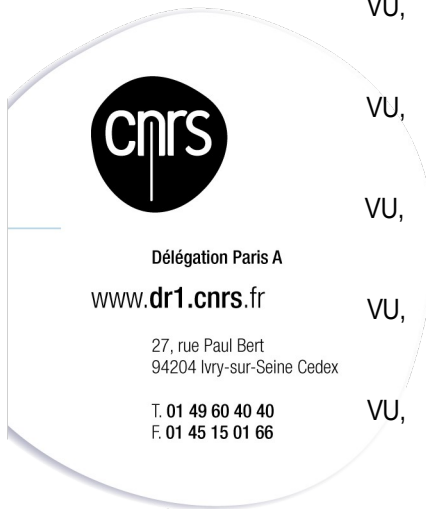
Fait à Ivry sur Seine, le **27 NOV. 2012**

Pour le président et par délégation,

Alain MANGEOL

Le délégué régional

DEC122670DR01



Le Délégué de Paris A

- VU, l'article 60 de la loi 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963,
- VU, les articles 18 et 166 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- VU, le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes des organismes publics,
- VU, le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- VU, l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces régisseurs,
- VU, l'article 6 du décret 84-155 du 1<sup>er</sup> mars 1984 modifié, relatif au régime administratif, financier et comptable du Centre National de la Recherche,
- VU, l'arrêté du 17 mars 1994 modifié relatif à l'institution des régies d'avances et recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherches et services du CNRS,
- VU, l'arrêté du 27 décembre 2001, relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,



## DECIDE

- Article 1<sup>er</sup> Il est créé auprès de l'unité « UPR 841 – Institut de Recherche et d'Histoire des Textes », 40 avenue d'Iéna – 75.116 PARIS une régie de recettes temporaire du 15 octobre 2012 jusqu'au 31 octobre 2012 afin d'encaisser les recettes liées à l'inscription au stage annuel d'initiation au manuscrit médiéval prévu du 15 au 19 octobre 2012.
- Article 2 Madame Marie-Jeanne GAUDOIN est désignée en tant que régisseur de recettes.
- Article 3 Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables par versement en numéraire ou par remise de chèques.
- Article 4 Le montant maximum de l'encaisse du régisseur est fixé à 600 €.
- Article 5 Les recettes encaissées, appuyées des pièces justificatives sont adressées à l'agent comptable, au moins une fois par mois ou lorsque le montant de l'encaisse atteint la limite fixée, et en tout état de cause lors de la sortie de fonction du régisseur.
- Article 6 S'agissant d'une régie temporaire, le régisseur est dispensé de cautionnement.
- Article 7 Le Délégué Régional et l'Agent comptable secondaire du CNRS Ile de France PARIS A sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Article 8 Ampliation de la présente décision sera adressée à l'Agent comptable principal du CNRS.

Ivry-sur-Seine, le 08 octobre 2012

L'ordonnateur secondaire

Alain MANGEOL

Vu, le comptable secondaire

Vu, l'Agent comptable principal du CNRS

Djellali KACHER

Bernard ADANS

**DEC122863INSHS**

***Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 8131  
« Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne »***

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de Laboratoire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

**Décide**

**Article 1**

A l'article 2 de la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 susvisée, l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 8131 est modifié comme suit :

- les termes : « Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne » sont remplacés par les termes : « Centre Georg Simmel. Recherches franco-allemandes en sciences sociales ».

**Article 2**

La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2012

Pour le Président et par délégation  
Joël Bertrand

## **DEC122866INSHS**

*Décision portant renouvellement d'un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) n°2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes »*

### **Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100202DAJ du 27 juillet 2010, relative à la délégation de signature de Monsieur Patrice Bourdelais, directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 31-90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

**Vu** la décision n° 100074INSHS du 24 mars 2011 portant renouvellement du comité d'orientation et de surveillance au sein de l'UPS n°2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes ».

**Vu** la décision n° 121190INSHS du 3 avril 2012 portant prorogation de l'UPS n°2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes » ;

### **DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 100074INSHS du 24 mars 2011 susvisée, l'unité propre de service (UPS) n°2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes » est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance (COS), dont la composition est la suivante :

#### 1°) Membres de droit :

- le directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ou son représentant ;
- le délégué régional Paris Ile-de-France Est, ou son représentant.

#### 2°) Membres nommés :

Par dérogation à l'article 3-2° de la décision du 9 février 1990 susvisée, le comité d'orientation et de surveillance comprend les 12 membres nommés suivants, pour la période du mandat de l'unité, renouvelable :

- en qualité de représentant des utilisateurs de l'unité de service :
  - la directrice de l'UPR299, Centre d'Etudes Himalayennes (CEH) ;
  - le directeur de l'UMR7107, Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale (LACITO) ;
  - le directeur de l'UMR7186, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC – équipe EREA de Villejuif) ;
  - le directeur et le directeur adjoint de l'UMR8584, Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes (LEM) ;
  - le directeur de l'UMR8589, Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris (LAMOP) ;
  - le directeur de l'UPR76, Centre Jean Pépin ;
  - le directeur de l'UMR8202, Structure et Dynamique des Langues (SEDYL) ;
  - la directrice de l'UMR8135, Langage, langues et cultures d'Afrique noire (LLACAN) ;
  - le directeur de l'UMR8167, Orient et Méditerranée, textes - archéologie - histoire (équipe LESA de Villejuif) ;
  - le directeur de l'UMR8211, CERMES 3 : centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale, société ;
  - la directrice de l'USR710, L'année épigraphique ;
- en qualité de personnalités extérieures :
  - Monsieur Berthold Crysmann,

### 3) Comité national de la recherche scientifique :

Sont nommées pour la durée de leur mandat, en qualité de représentantes des sections 32, 33, 34, 35 et 38 du Comité national de la recherche scientifique :

- section 32 : Evelyne Prioux-Brunet
- section 33 : aucune proposition du comité national
- section 34 : Florence Le Priol
- section 35 : aucune proposition du comité national
- section 38 : François Picard

### 4) Le directeur de l'UPS ainsi que deux membres élus pour la durée du mandat de l'unité par le conseil de laboratoire de l'UPS :

- Monsieur Bernard Caron, directeur de l'UPS n°2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes » ;
- Madame Elodie Chacon, Assistante de ressources documentaires ;
- Madame Vivane Rakotovahiny, gestionnaire financier et comptable.

**Art. 2** – Monsieur Daniel Odon Hurel, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommé aux fonctions de président du comité d'orientation et de surveillance, pour la durée du mandat de l'unité.

Le président du comité d'orientation et de surveillance peut inviter à assister aux séances, avec voix consultative, toute personne dont elle juge la présence utile.

**Art. 3** – Le directeur de l'unité propre de service assiste aux séances avec voix consultative.

**Art. 4** – Le comité d'orientation et de surveillance exerce les compétences fixées de l'article 2 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Son fonctionnement est régi par les articles 6 à 8 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

**Art. 5** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 28 novembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales,

Patrice Bourdelais

# Décision portant création d'une régie de recettes au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire

**Dec121918 DR04**

**La Déléguée Régionale,**

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

**Vu** la décision n°121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 54

## Décide

### **Art. 1<sup>er</sup> –**

Il est institué une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire, à compter du 13 juin 2012. Cette régie prendra fin le 15 juin 2012.

### **Art. 2. –**

La régie de recettes concerne l'encaissement des droits d'inscription du colloque « PHOTODET 12 » organisé par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire du 13 au 15 juin 2012. Ces recettes peuvent être encaissées par chèque ou numéraires.

### **Art. 3. –**

Le régisseur est tenu de verser les recettes encaissées à l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile de France Sud à l'issue du colloque.

### **Art. 4. –**

Au versement, un état récapitulatif pour le colloque mentionnant le nom du colloque, le nom des participants, le montant, le moyen et la date de paiement devra être adressé à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Ile-de-France Sud. Cet état sera daté et validé par le régisseur.

### **Art. 5. –**

Le cautionnement du régisseur n'est pas exigé.

### **Art. 6. –**

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Régionale Ile-de-France SUD sont chargés de l'exécution de la présente décision.

### **Art. 7. –**

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation
- Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 8 juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée Régionale

Vu, Luc RAVOUX  
Agent Comptable Secondaire

# Décision portant nomination d'un régisseur

## Dec122016 DR04

### La Déléguée Régionale,

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

**Vu** la décision n°121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** la décision n° Dec121918DR04 du 8 juin 2012 portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 54



## Décide

### **Art. 1<sup>er</sup>** –

Mme Valérie BROUILLARD est nommée régisseur de recette du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire pour l'encaissement des droits d'inscription aux colloques « PhotoDet 2012 ».

### **Art. 2.** –

Le cautionnement de Mme Valérie BROUILLARD n'est pas exigé.

### **Art. 3.** –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **Art. 4.** –

Ampliation de la présente décision sera adressée à la Direction des Comptes et de l'Information Financière du CNRS.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 8 juin 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée Régionale

Vu, Luc RAVOUX  
Agent Comptable Secondaire

L'Agent Comptable Principal

# Décision portant nomination d'un régisseur

**Dec122017 DR04**

**Le Président,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n°100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

**Vu** la décision n° DEC121693DR04 du 1<sup>er</sup> juin 2012 donnant délégation de signature à Madame Véronique DEBISSCHOP pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

**Vu** la décision n° DEC121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 54

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° Dec122015DR04 du 6 juillet 2012 portant création d'une régie de recette au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire ;

## Décide

### Art. 1<sup>er</sup> –

Mme Valérie BROUILLARD est nommée régisseur de recette du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire pour l'encaissement des droits d'inscription aux colloques « Higgs Hunting 2012 ».

### Art. 2. –

Le cautionnement de Mme Valérie BROUILLARD n'est pas exigé.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 6 Juillet 2012

P/ le Président et par délégation  
Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée Régionale

Vu, Christiane DENIS  
Agent Comptable Secondaire

L'Agent Comptable Principal



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 54

# Décision portant création d'une régie de recettes au Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire

**Dec122015 DR04**

**La Déléguée Régionale,**

**Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

**Vu** l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

**Vu** le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**Vu** l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 – Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux Délégués Régionaux ;

**Vu** la décision n°121623DAJ du 1<sup>er</sup> juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP, Déléguée Régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Service Financier et Comptable  
Avenue de la Terrasse  
91198 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

T : 01 69 82 32 93  
F : 01 69 82 33 54

## Décide

### Art. 1<sup>er</sup> –

Il est institué une régie de recettes auprès du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire, à compter du 18 juillet 2012. Cette régie prendra fin le 20 juillet 2012.

### Art. 2. –

La régie de recettes concerne l'encaissement des droits d'inscription du colloque « Higgs Hunting 2012 » organisé par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire du 18 au 20 juillet 2012. Ces recettes peuvent être encaissées par chèque ou numéraires.

### Art. 3. –

Le régisseur est tenu de verser les recettes encaissées à l'Agent Comptable Secondaire de la délégation Ile-de-France Sud à l'issue colloque.

### Art. 4. –

Au versement, un état récapitulatif pour le colloque mentionnant le nom du colloque, le nom des participants, le montant, le moyen et la date de paiement devra être adressé à l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Ile-de-France Sud. Cet état sera daté et validé par le régisseur.

### Art. 5. –

Le cautionnement du régisseur n'est pas exigé.

### Art. 6. –

La Déléguée Régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Régionale Ile-de-France SUD sont chargés de l'exécution de la présente décision.

### Art. 7. –

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Stratégie Financière, de l'Immobilier et de la Modernisation
- Monsieur l'Agent Comptable Principal du CNRS

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 6 juillet 2012

Véronique DEBISSCHOP  
Déléguée Régionale

Vu, Christiane DENIS  
Agent Comptable Secondaire

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3550 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC112055DAJ du 28 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Bertrand Minault, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC121178INSHS du 20 avril 2012 portant création de l'unité USR3550,

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3550 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

**Article 2 : Composition**

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre National de la Recherche Scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un constat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'Unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans Labintel.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Bertrand Minault

DEC122620INSHS

**Décision portant nomination de M Bernard RAPACCHI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité propre de service intitulée Institut Européen de données financières-EUROFIDAI**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° 11A011DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité propre de service intitulée Institut Européen de données financières;

**Vu** l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Bernard RAPACCHI, Ingénieur de recherche Hors Classe, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de service intitulée institut Européen de données financières n° 3390 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012. au 31 décembre 2014.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,  
Joël Bertrand

## DEC122826DR10

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein de la commission régionale d'action sociale

### La Déléguée régionale,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision DEC112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Madame Gaëlle BUJAN, Déléguée régionale pour la circonscription Alsace,

### Décide

#### Article 1<sup>er</sup>

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des 6 sièges des représentants du personnel de la commission régionale compétente en matière d'action sociale (CORAS) de la délégation Alsace, s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant,
- SNCS-FSU : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant,
- SNIRS-CGC : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant,
- SNTRS-CGT : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant,
- UNSA Recherche : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants,



Délégation Alsace

[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

23, rue du Loess - BP20  
67037 Strasbourg cedex 2  
T. 03 88 10 63 10  
F. 03 88 10 60 95



**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 23 octobre 2012.

La Délégué régionale



Gaëlle BUJAN

**DEC122830DR10**

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente

### **La Déléguée régionale,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

**Vu** la décision DEC112717DAJ du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Madame Gaëlle BUJAN, Déléguée régionale pour la circonscription Alsace,

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Alsace, sans droit de vote :

- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),
- le syndicat SUD Recherche EPST,



Délégation Alsace

[www.alsace.cnrs.fr](http://www.alsace.cnrs.fr)

23, rue du Loess - BP20  
67037 Strasbourg cedex 2  
T. 03 88 10 63 10  
F. 03 88 10 60 95

**Article 2**

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 23 octobre 2012.

La Délégué régionale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Bujan', with a stylized flourish at the end.

Gaëlle BUJAN

## **DEC123058INSMI**

**Décision modifiant la décision n° DEC120457INSMI du 6 février 2012 portant renouvellement du groupement de service (GDS) n°2755 intitulé « réseau national des bibliothèques mathématiques (RNBM) »**

### **Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

**Vu** la décision n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n°100050 DAJ du 02 juillet 2010 portant nomination de M. Guy METIVIER aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences mathématiques et de leurs interactions ;

**Vu** la décision n°111254DAJ du 08 juillet 2011 modifiant la délégation de signature consentie aux directeurs des instituts du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC120457INSMI du 6 février 2012 portant renouvellement du groupement de service (GDS) n°2755 intitulé Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) ;

### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les dispositions relatives au GDS n° 2755 intitulé « réseau national des bibliothèques mathématiques (RNBM) » sont modifiées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, comme suit :

A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° DEC120457INSMI en date du 6 février 2012 susvisée, remplacer les termes :

« Délégation Paris B »

Par les termes :

« Délégation Alpes »

**Article 2** – Mme Francesca LEINARDI, Ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice de ce groupement de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015, en remplacement de Mme Odile LUGUERN, démissionnaire ;

**Article 3** – M. Frédéric HELEIN, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint de ce groupement de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015 ;

**Article 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

**Guy METIVIER**

DEC122854INSU

**Décision modifiant la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 831 intitulée « Observatoire Midi-Pyrénées »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 831 intitulée « Observatoire Midi-Pyrénées » ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les dispositions relatives à l'unité mixte de service n°831 intitulée « Observatoire Midi-Pyrénées » contenues dans la décision n° DEC11A012DSI susvisée, sont modifiées comme suit :

- L'organisme « Météo-France » est ajouté à la liste des établissements co-tutelles avec le CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 novembre 2012

Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général délégué à la science  
Joël Bertrand

## **DEC122944SGCN**

*Décision relative à la vacance de sièges au sein de sections du Comité national de la recherche scientifique.*

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n° 91-179 du 18 février 1991 relatif au fonctionnement des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu, le décret n° 2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu, l'arrêté du 02 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. BERTRAND (Joël), aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122508DAJ du 12 octobre 2012 donnant délégation de signature à Mme SAUMON (Michèle), Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique.

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Les sièges suivant sont à pourvoir, pour les sections du Comité national mentionnées ci-dessous :

**Section 22** : « Biologie cellulaire, développement, évolution-développement, reproduction »  
2 sièges - Collège électoral B2

**Section 27** : « Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation »  
1 siège - Collège électoral B1

**Section 29 :** « Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés »  
1 siège - Collège électoral B1

## **Article 2**

Les sections concernées éliront un membre parmi les personnes ayant fait acte de candidature à cette fin.

## **Article 3**

Les déclarations de candidatures doivent être établies suivant le modèle annexé à la présente, avec signature manuscrite, accompagnées d'un curriculum vitae (2 pages), de la liste des travaux, des productions scientifiques les plus récentes (4 pages maximum) le cas échéant.

Elles doivent être reçues par voie postale ou être déposées au Secrétariat Général du Comité national - CNRS - 3 rue Michel Ange - 75016 PARIS, avant le **10 janvier 2013 à 18h00**.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Une mention de cette décision sera faite au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 20 NOVEMBRE 2012

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,  
la Secrétaire générale du Comité national*

**DEC122905DRH** Décision modifiant la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n°121113DRH

### **LE PRESIDENT DU CNRS**

Vu le décret n° 71-342 du 29 avril 1971 modifié relatif à la situation des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu le décret n° 71-343 du 29 avril 1971 modifié relatif aux fonctions et au régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics affectés au traitement de l'information,

Vu l'arrêté du 10 juin 1982 relatif aux programmes et à la nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information, ensemble l'arrêté du 2 novembre 2004 fixant les modalités d'organisation, le programme et la nature des examens et concours de recrutement portant sur le traitement de l'information,

Vu la circulaire n° 050001DRH du 23 mai 2005 relative au régime indemnitaire des fonctionnaires affectés au traitement de l'information,

Vu la décision n° 050022DRH du 23 mai 2005 instituant au CNRS une commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la décision n° 122738DRH du 10 octobre 2012 portant nomination des membres de la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information,

Vu la proposition émise par la commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information le 17 octobre 2012,

Vu la décision d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information n°121113DRH du 29 mars 2012,

### **DECIDE :**

**Article 1 : L'article 1 de la décision du 29 mars 2012 susvisée est complété comme suit :**

<b>DR</b>	<b>Code unité</b>	<b>Service homologué</b>
8	UPR3346	Cellule informatique Pprime
8	FRE3520	Service informatique
12	UMS822	Service informatique
12	UMR7283	Service informatique
12	UMR7340	Calcul Haute Performance
12	UMR7353	Service Informatique du LATP
19	UMR6252	Groupe informatique



**Article 2 : L'article 2 de la décision du 29 mars 2012 susvisée est complété  
comme suit :**

8	UMR7270	Supports aux projets numériques (SPN)
8	UMR7285	Service informatique Réseaux

**Article 3 : La présente décision prend effet au 1er janvier 2012 et sera publiée au  
Bulletin officiel du CNRS.**

Paris, le 22 novembre 2012

Le Président du CNRS,

Alain FUCHS

**Le Président du Centre national  
de la recherche scientifique**

**Vu**, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

**Vu**, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

**Vu**, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

**Vu**, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,

**DECIDE**

**ARTICLE I** Sont retenus en vue de leur accueil en délégation dans le cadre des chaires CNRS/ Enseignement supérieur, au titre de la campagne 2012, les enseignants chercheurs dont les noms suivent :

**Institut de chimie**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
PAULY	Matthias	STRASBOURG	UPR22	10

**Institut écologie et environnement**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
LEBRETON	Benoît	LA ROCHELLE	UMR7266	8
TOULZA	Eve	PERPIGNAN	UMR5244	13

**Institut de physique**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
ROCCA	Dario	LORRAINE	UMR7036	6
SEYFARTH	Gabriel	GRENOBLE 1	UPR3228	11

**Institut des sciences informatiques et de leurs interactions**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
LEROY	Vincent	GRENOBLE 1	UMR5217	11
USUNIER	Nicolas	TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE	UMR7253	18

**Institut des sciences biologiques**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
MOULIN	Christopher	BOURGOGNE	UMR5022	6

**Institut des sciences humaines et sociales**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
GOURET	Fabien	CERGY PONTOISE	UMR8184	5

**Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
QUEREAU	Sylvain	PARIS 13	UPR3407	5

SARROUY                      Emmanuelle                      ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE                      UPR7051                      12

**Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Université partenaire</b>	<b>Affectation</b>	<b>DR</b>
CHLOUVERAKI	Maria	VERSAILLES SAINT-QUENTIN EN YVELINES	UMR8100	5
ROSSI	Paolo	BOURGOGNE	UMR5584	6

**ARTICLE II**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2012

Alain FUCHS

DEC122802DRH

**Décision portant modification de la composition de la Commission de Réforme  
du Centre national de la recherche scientifique**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** l'article 35 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du CNRS et notamment son article 8,

**Vu** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et aux régimes de congés de maladies des fonctionnaires,

**Vu** l'arrêté du 12 mars 1985 portant création d'un comité médical auprès du CNRS,

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1986 portant création d'une commission de réforme au CNRS,

**Vu** l'arrêté du 14 avril 2011 fixant la date des élections des membres des Commissions Administratives Paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS

**Vu** la décision DEC1217337DRH du 15 juin 2012 relative à la composition de la Commission de Réforme

**DECIDE :**

**Article 1**

La décision DEC1217337DRH est complétée ainsi qu'il suit :

**.1 Représentants des personnels, titulaires :**

Monsieur NICOLAS Gérard, représentant du corps des Techniciens et Préparateurs de Physique Nucléaire,

Monsieur SKOWRON Raymond, représentant du corps des Ingénieurs de Physique Nucléaire,

Madame ALBRAND Solveig, représentante du corps des Ingénieurs Principaux de Physique Nucléaire

## **.2 Représentants des personnels, suppléants :**

Madame KUGLER LAMBERT Marie-France, représentante du corps des Ingénieurs de Physique Nucléaire

Monsieur RAINE Bruno, représentant du corps des Ingénieurs Principaux de Physique Nucléaire

Monsieur JESSEL Bruno en remplacement de Monsieur Patrice LECOMTE, représentant du corps des Techniciens de la recherche,

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 novembre 2012

Alain FUCHS

sane.aruna08@gmail.com

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

**Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Novembre 2012  
ISSN 1148-4853

# Établissement public à caractère scientifique et technologique

Organisation générale du CNRS  
Présidence du CNRS  
Direction générale déléguée  
Instituts : domaines scientifiques, technologiques  
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, UFR, IFR, GDR, UMR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR

Textes fondamentaux du CNRS  
Publication légale/Information  
Réglementation  
Actes administratifs

Exercice des activités de recherche  
« Nul n'est censé ignorer la loi »...  
Article unique  
Art. 1. -  
Art. 2. -  
Art. 3. -

Personnels  
Enseignants-chercheurs au CNRS  
Fonctionnaires - Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Vu la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application - Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - Vu le décret n° 82-993 du 4 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et technologique - Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires du CNRS

Dispositions particulières  
Mesures particulières  
Comités, conseils et commissions  
Conseil d'administration  
Concours et promotions  
Distinctions  
Éméritat

Procédure CNRS  
Administration de la recherche  
Budget, finances, comptabilité  
Généraliste, Comptable



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)